

Beaucaire, le 11 SEP, 2024

Objet: Contrat avec l'Institut de Formation aux Métiers Educatifs (IFME) pour formation à la posture d'accueillant LAEP

DECISION N° 132-2024
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment son article L 2122-1 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence partielle Petite Enfance, via la gestion du Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP);
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président;
Vu la Convention territoriale globale conclue le 23 novembre 2023 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la CCBTA ;
Vu la Convention grandir en milieu rural conclue le 19 décembre 2022 avec la MSA ;
Vu le projet de Convention de formation avec l'IFME en annexe.

Considérant :

- Que la CCBTA bénéficie d'un soutien financier de la Caisse de mutualité sociale agricole pour un certain nombre d'actions prévues par la Convention susvisée;
- L'intérêt de former les professionnels intervenant sur le LAEP en vue d'une qualité d'accompagnement des familles et de leurs jeunes enfants et conformément aux exigences du référentiel national des LAEP.

DECIDE

Article 1: De conclure une convention de formation avec l'Institut de Formation aux Métiers Educatifs, dont le siège social est situé à Nîmes (30000) et le numéro de SIRET est le 422 658 625 000 47, afin de former deux agents accueillants au sein des LAEP de la CCBTA, à la posture d'accueillant LAEP, les 18 - 20 et 21 novembre 2024 à Nîmes.

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit:

Budget	Article-Fonction	Montant (€ TTC)
SIEGE	6184- 4228	1 500, 00 €

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

En présence de la décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.relancecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

Coût total pour cette action : 1500.00 €

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour les salariés inscrits.

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

VI - NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L6345-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

VII - DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT en cas de non-réalisation de la prestation de formation

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

VIII - MODALITÉ D'ÉVALUATION

Dans le cadre d'une évaluation le bénéficiaire pourra interpeller le prestataire afin de réajuster la prestation si nécessaire.

La qualité de la prestation sera évaluée par la mise en place d'un questionnaire de satisfaction auprès des participants et du (des) formateur(s). Un bilan qualitatif sera également réalisé entre le prestataire et le bénéficiaire.

IX - RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

A la fin de l'action un certificat de réalisation sera établi au nom du bénéficiaire, sous condition d'avoir participé à la totalité des séquences de formation.

X - PRESTATION DE SERVICE COMPLÉMENTAIRE

La bibliothèque de l'IFME est un centre de ressources spécialisé dans le domaine de l'action sociale, médico-sociale et de l'éducation spécialisée. Elle compte près de 5300 livres disponibles en accès libre, une centaine de revues en format papier ou en version numérique et un grand nombre de supports audiovisuels.

En complément de la prestation de la formation l'IFME pourra mettre à disposition sur demande:

- Des dossiers documentaires thématiques
- Un accès gratuit à une sélection cinématographique
- Un accès gratuit aux plateformes numériques de l'IFME: Cairn.info, champ social Edition.

XI - LITIGES

En cas de désaccords ou de différends, et après tentative de règlement à l'amiable, le tribunal de résidence du bénéficiaire sera seul compétent pour régler le litige.

Institut de Formation aux Métiers Educatifs - IFME

2217 chemin Du Bachas

30000 NÎMES

Tel : 04.66.68.99.60



Annexe 1 : Programme de formation

NOM DE LA SESSION : FC - Être accueillant en LAEP - Nîmes

MISSION DE L'ACTION DE FORMATION:

L'accueil de l'enfant en LAEP s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent : pendant la durée de l'accueil, les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils : les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents ou de l'adulte référent d'autre part.

Comme mentionné dans le référentiel LAEP émis par la CNAF, une formation à la posture d'accueillant est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante.

DURÉE ET LIEU DE FORMATION

- Durée en heures : 21 heures
- Lieu: IFME - 2117 chemin du Bachas 30000 NÎMES

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous professionnels salariés ou bénévoles souhaitant exercer ou exerçant en LAEP.

PRÉREQUIS

- Aucun

QUALITÉ ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

Un certificat de formation sera remis en fin de formation

Les formateurs évaluent la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de différents outils (mise en situation, QCM, travaux pratiques ...). Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

ACCESSIBILITÉ

Contact Formation Continue IFME: fc@ifme.fr

Nos locaux disposent d'une accessibilité aux personnes en situation de handicap à mobilité réduite (norme PMR ERP). Pour toutes situations particulières nous évaluerons avec vous les possibilités de vous recevoir en formation. Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre besoin, nous vous accompagnerons dans la recherche d'une solution adaptée auprès de nos partenaires, avec notre référent handicap (formation.inclusive@ifme.f)

OBJECTIFS

- Mettre du sens dans ce qui se vit dans un L.A.E.P.
- Se former à la posture de l'accueillant.
- Acquérir des outils d'observation, d'écoute et de communication nécessaires à la posture d'accueillant.

ratifa • IFME 2217 chemin du Bachas; NÎMES 30000 ; Numéro SIRET : 422618071500047
ig; t; j; b; t; 6; 4; ; ; 4; ; g; _cc Numéro de déclaration d'activité : 91300251330 (auprès du préfet de région de
Date de transmission : 11/09/2024
Date de réception préfecture : 11/09/2024
(et -registre; ; ; ment n° vaut pas l'agrément de l'Etat.

Institut de Formation aux Métiers Educatifs – IFME

2217 chemin Du Bachas

30000 NÎMES

Tel : 04.66.68.99.60



CONTENU DE LA FORMATION

- 1^{er} jour: Fonctionnement d'un L.A.E.P.
 - L'histoire des L.A.E.P
 - Présentation du référentiel CAF des L.A.E.P
 - Fonctionnement, projet et dynamique d'équipe, cadre du LAEP
- 2^e jour: Ce qui se vit dans un L.A.E.P.
 - Objectifs des L.A.E.P pour les enfants
 - Objectifs des L.A.E.P pour les parents et/ou les adultes référents
 - Le lien enfants-parents
 - L'accompagnement à la parentalité
- 3^e jour : Devenir et être un accueillant en L.A.E.P.
 - Fonction et posture de l'accueillant
 - Outils utilisés dans la pratique de l'accueil
 - L'importance de l'aménagement et de ce qu'il induit

ORGANISATION DE LA FORMATION

• Équipe pédagogique :

Consultants formateurs experts de l'IFME:

- Gwenaëlle Jaouen, formatrice et accueillante en L.A.E.P (accompagnatrice en périnatalité et parentalité, réflexothérapeute).
- Elodie Rocher formatrice, accueillante et coordinatrice en L.A.E.P (éducatrice de jeunes enfants, accompagnatrice en parentalité).

• Moyens pédagogiques et techniques prévus :

- accueil des bénéficiaires dans une salle équipée et dédiée à la formation,
- fourniture des supports de formations si nécessaire
- Formation présentielle

Institut de Formation aux Métiers Educatifs - IFME

2217 chemin Du Bachas
30000 NÎMES
Tel : 04.66.68.99.60



Annexe 2 : Règlement Intérieur

Préambule:

L'IFME développe des activités de formation professionnelle et d'accompagnement à la VAE. Son organisme de Formation est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité: 9130 02 51330 auprès de la Préfecture du Gard. Son siège est situé 2117 Chemin du Bachas, 30000 NÎMES, n° SIRET 422 658 625 000 47.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les bénéficiaires, suivant une formation organisée par l'IFME et ceux accompagnés dans le cadre de la VAE et des Bilans de Compétences

Article 1- Objet et champ d'application

Conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail, le présent règlement a pour objet de déterminer les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité et de discipline aux bénéficiaires de l'organisme de formation, dénommé ci-après.

Tout bénéficiaire doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation ou de la prestation d'accompagnement.

Toutefois, lorsque la formation ou la prestation d'accompagnement se déroule dans une entreprise déjà dotée d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables sont celles de ce règlement.

Article 2 - Hygiène et sécurité

Chaque bénéficiaire doit veiller au respect des consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité, sous peine de sanctions disciplinaires.

Propreté des locaux

Les bénéficiaires doivent maintenir en ordre et en état de propreté constante les locaux où se déroule la prestation. À ce titre, il leur est interdit de manger dans les salles et bureaux.

Alcool et produits stupéfiants

L'introduction et la consommation de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées est strictement interdite.

Il est également interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

Consignes de sécurité - Incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus des stagiaires.

Les bénéficiaires sont tenu·e·s d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur de la formation ou par un salarié de l'entreprise où se déroule la formation.

Accident - déclaration

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation ou de prestation d'accompagnement doit être immédiatement déclaré par le·la bénéficiaire accidenté·e ou les personnes témoins de l'accident, à l'organisme de formation.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au·au bénéficiaire pendant qu'il·elle se trouve sur le lieu de la prestation ou pendant qu'il·elle s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Interdiction de fumer ou de vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter (utilisation d'une cigarette électronique) dans les locaux de formation.

IFME - Institut de Formation aux Métiers Educatifs - IFME 1111 Du Bachas NÎMES 30000 | Numéro SIRET : 42265862500047
Numéro de déclaration d'activité : 91300251330 (auprès du préfet de l'arrondissement de Nîmes)
Date de transmission: 11/09/2024
Date de réception préfecture: 11/09/2024
Le présent règlement intérieur est en vigueur à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IFME.

Institut de Formation aux Métiers Educatifs - IFME

2217 chemin Du Bachas
30000 NÎMES
Tel : 04.66.68.99.60



Les stagiaires sont toutefois autorisé·e·s pendant leur temps de pause à aller fumer ou vapoter à l'extérieur de l'établissement.

Article 3 – Horaires, absences et retards

Les horaires de la formation et des prestations d'accompagnement seront communiqués aux bénéficiaires au préalable. Ces derniers sont tenu·e·s de respecter ces horaires.

Sauf autorisation express, les bénéficiaires ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation. L'émargement numérique devra être fait au début de chaque séquence et par demi-journées.

En cas d'absence ou retard, les bénéficiaires en informent dans les plus brefs délais l'organisme de formation et s'en justifie.

L'employeur du bénéficiaire est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

De plus, pour les bénéficiaires dont le coût de la formation ou de la prestation d'accompagnement est pris en charge par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts), les absences non justifiées entraînent une retenue sur la prise en charge du coût de la formation, proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 4 – Comportement

Il est demandé à tout bénéficiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations et prestations d'accompagnement.

À titre d'exemple, il est formellement interdit aux bénéficiaires:

- De modifier, d'utiliser à une fin tierce ou de diffuser les supports de formation sans l'autorisation express de l'organisme de formation;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles convenue avec le formateur.

Article 5 : Accès aux locaux

Les bénéficiaires ont accès aux locaux où se déroule la prestation exclusivement pour suivre le stage auquel ils-elles sont inscrit·e·s. Ils-elles ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation.

Ils leur est interdit d'être accompagné·e·s de personnes non inscrites au stage.

Article 6 – Utilisation du matériel

Tout·e bénéficiaire est tenu·e de conserver en bon état le matériel et la documentation mis à la disposition par l'organisme de formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Il est formellement interdit de diffuser les codes personnels nécessaires pour se connecter à l'espace extranet.

À la fin du stage, le·la stagiaire est tenu·e de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation ou présents sur son extranet.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée que pour un strict usage personnel.

Il est formellement interdit pour le·la bénéficiaire, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 7 : Vol ou dégradation des biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Institut de Formation aux Métiers Educatifs - IFME

2217 chemin Du Bachas

30000 NÎMES

Tel : 04.66.68.99.60



Article 8 - Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après, sans nécessairement suivre l'ordre de ce classement:

- rappel à l'ordre;
- avertissement écrit ;
- blâme;
- exclusion temporaire;
- exclusion définitive.

L'organisme de formation informe de la sanction prise le cas échéant: l'employeur du de la bénéficiaire ou l'administration de l'agent stagiaire; et/ou le financeur du stage.

Article 9 - Procédure disciplinaire

En application de l'article R.6352-4 du Code du Travail, « aucune sanction ne peut être prononcée à l'encontre du stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui ».

Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le la bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du de la stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le la bénéficiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au à la bénéficiaire: celui.celle-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le la bénéficiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui elle et, éventuellement, qu'il elle ait été convoqué(e) à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au à la bénéficiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 10 : Représentation des stagiaires (Actions de formation)

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant conformément aux dispositions des articles R.6352-9 et suivants du Code du Travail.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de

Institut de Formation aux Métiers Educatifs - IFME

2217 chemin Du Bachas

30000 NÎMES

Tel: 04.66.68.99.60



vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 11 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les locaux et sur le site internet de l'organisme de formation. En outre, un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Fait à NÎMES

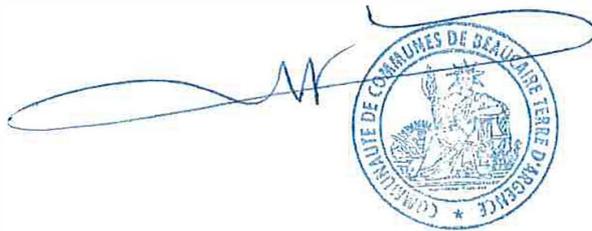
Le 22 août 2024

L'organisme de Formation,
Yannick MOUREAU, Directeur de l'IFME



11 SEP. 2024

Pour le bénéficiaire,
Service RPE/LAEP de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
Représenté par, M. Juan MARTINEZ, Président



ACAF

En date du vendredi 30 août 2024

AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE MAINTENANCE MPE211102 APPAREILS:

AGENCE CONCERNEE :
ACAF
1232, RUE DE LA CASTELLE
CS40555
34076 MONTPELLIER CEDEX 3

COPROPRIÉTÉ :
QUAI DE FOURQUES
30300 BEAUCAIRE

REPRÉSENTÉE PAR :
C DEC BEAUCAIRE TERRE D'AGENCE
1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE
30300 BEAUCAIRE

N° Appareils:

Code client: 4345182

OBJET DE L'AVENANT: **AJOUT D'UN PORTAIL COULISSANT AU CONTRAT**

CONDITIONS:

Les autres conditions générales & particulières du contrat demeurent inchangées.

Montant total annuel : 250,00€ H.T par an pour 1 portail coulissante
(indice septembre 2024)

Date d'effet de L'AVENANT: à la signature ou à préciser

11 SEP. 2024

LE CLIENT,

(Lu et Approuvé)

Fait en 2 exemplaires

Le,

Signature,

Juan MARTINEZ

Président de la Communauté
de Communes

<< Beaucaire Terre d'Agence >>



ACAF,

Montpellier le

09.09.2024

ACAF

1232 rue de la Castelle
ZI Garosud - CS 40555
34076 MONTPELLIER
04 67 10 39 39

- Affaire suivie par Yoann GILBERT - ☎ : 04.67.10.39.39

ACAF - 1232 rue de la Castelle - Z'I Garosud - CS40555 - 34076 MONTPELLIER CEDEX 3
siège social 15 rue de Belledonne. CS 90612 - 38322 EYBENS Cedex
RCS Grenoble 433 536190 - NAF 2822Z - SAS au capital de 500 000 €

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240911-131-2024-CC
Date de télétransmission : 11/09/2024
Date de réception préfecture : 11/09/2024

Associations - Contrôle d'Accès - 2024

Objet: Attribution du marché 1^{er} 2024-06-22 ayant pour objet l'aménagement de l'espace « Ilot de la Cure » sur la commune de Jonquières Saint Vincent (30).

DECISION N° 130-2024

(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L5211-9 relatif au président géré par un établissement public de coopération intercommunale et L5211-10 relatif au bureau d'établissement public de coopération intercommunale;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée;

Vu l'arrêté n° 20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures et inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux » ;

Considérant le projet d'aménagement de l'espace « Ilot de la Cure » sur la commune de Jonquières Saint Vincent;

Considérant la procédure adaptée ouverte et consultation des opérateurs économiques faite par publication du 29 juin 2024 sur le Midi Libre (annonce réf. LDDM444705, N° 186076) ;

Considérant le délai de remise des offres déterminée au 26 juillet 2024 à 12h;

Considérant les offres remises par les candidats intéressés ;

Considérant les rapports d'analyse des offres établis pour chacun des quatre lots, conforme à l'estimation du maître d'œuvre;

DECIDE

Article 1 : de conclure le marché de travaux n° 2024-06-22, ayant pour objet « l'aménagement de l'espace [lot de la Cure, commune de Jonquières Saint Vincent] », en 4 lots avec les entreprises retenues après analyse de leur offre, pour un montant total de 393 833,10 € HT.

Article 2 : Que le marché est conclu pour une période de huit mois compris la période de préparation. Le début d'exécution des différents lots sera ordonné par ordre de service de démarrage des travaux.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au budget 2024 et réparties comme suit :

Budget	Candidat retenu	Montant € HT
Lot 1 : démolition	JM Désamiantage	58 025,00
Lot 2 : terrassement, maçonnerie, voirie, trottoirs, réseaux humides	Lautier Moussac	265 391,60
Lot 3 : réseaux secs	Bouygues Energie et Services	51 963,76
Lot 4 : espaces verts	Daudet paysages	18 452,74

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de Justice Administrative.



Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE
Tel: 0466599280

AMENAGEMENT DE L'ESPACE<< ILOT DE LA CURE>>
Commune de Jonquières Saint Vincent (30)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
Marché N° 2024-06-22

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de remise de l'offre :

Vendredi 26 juillet à 12H00

SOMMAIRE

1 lill-P.J.61111btbd.C1 L{Sfê-.deti--lô;'tf.J •n,H11:nun-n1,Hn, UHF: 1;w*Hd on1=... hU u... 3

2 tael1fifibatIW«e..e:achête.Ui".lho... Hh fuao-10:am-lilaplt... ntOf&... 3:

\$. x&ntf.fki atio>.du s:t>:(01\.'ttt'êtai.lt... 5

4 ni4tl .P: \g,uér.aj . H0 f:ffroli>>EM... 5

4.1 MOêfe-de:pasSâitbn: 5

4.9. Forme-d& "bonttttuuttvu1, •011. •u... O: TU(Ot . fisl)H-1-U1-Q... u. qIC... 5

\$ Fik... 6

ij V ei (léilm, \$i... 7

AV.ânde... 7

9. N°ô'tit,tlC @) fuo:t> un-u.nu•1 ••'bUcU,UF'Est... 7

10. \$lgrl... 7

4 N°t t QESif,INA'.itQ 'lm\$ t,lOtr 'rJ E:11..<1{.lIT.O DES... 7

'PRBSTATI{)NS'.....bd.U... 4nd

1 • Préambule : Liste des lots

Les prestations sont réparties en 4 lot(s):

Lot N° 1-DEMOLITION

Lot N° 2-TERRASSEMENT / MACONNERIE / VOIRIES / TROTTOIRS/ RESEAVX HUMIDES (EPIAEP /EU)

Lot N° 3 -RESEAUX SECS (ELECTRICITE/ ECLAIRAGE PUBLIC)

Lot N° 4-ESPACESVERTS

2 • Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Communauté de communes Beaucaire et le re d'Argènce

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs au N. nantis des biens, et ces \$ions, de créances :

Ordonnateur: Monsieur Juan MARTINEZ, Président.

Comptable assignataire des paiements : Madame le Comptable d'Uzès.

Maître d'œuvre: ABH ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT.

Représenté par: M. JEAN.

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

3 • Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiqué à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG • Travaux, et conformément à leurs clauses et stipulations;

D Le Signataire (carte d'identité individuelle):

M	Frey Isidore
Agissant en qualité de	Gérant

D M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	

(l) Date et signature originales

Numéro de SIRET	
CodeAPE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Engage la société **JM Démolition & Désamiantage** sur la base de son offre :

Nom commercial et dénomination sociale	SASU JM Démolition & Désamiantage
Adresse	3 chemin Rural 21, Dit de la Tour. 34290 VALROS
Courriel	jm.fi'ey@jmdemolition.fr
Numéro de téléphone	04 67 2810 92
Numéro de SIRET	421 128 547 00088
CodeAPE	4312 A
Numéro de TVA intracommunautaire	FR35 421 128 547

Le mandataire (Candidat groupé) :

IM/Mm,	
Agissant on qualité de	

Désigné mandataire :

- Du groupement solidaire
- Solidaire du groupement conjoint
- Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	

(1) Date et signature originales

Comme	
Numero de telephone	
Numero de SIRET	
Code ZIP	
Numero de TVA pour les communes	

' 11/Kitllallw1l»;î:ksl 11 } !' 11 fl.l (il f; (1111'îl!>)), \\ &liv 1' .f!I-Qlm!P-®. \ ti.l \ iimfltlp\$ tirt! .i!Utli)llfi
 !!iâliibw, .dw 111\$klili4i'tlil, i&ilffil'J:i pW/ir,

Ilbilit'âihlâi:ptéseitêd'estv;itliiblll·totiléfque st la.tlécisiondlattdbutlonIntervientdans o o .delaide 30
 .;l.1l\)\-pter Jawitefuri:lte.d tliiu. -9:fft®-fi.li'Aelllii111 g'!l!m.illta.ç-gniu:Jt!liii!ll,

4 lli\$positio:nrsgini:rates
 4l •ôblêt

,r !A ·a· m ;cpu ma: !%lm Jt)lcena «JliottlêD,tlute:}> .mIt Q!llll\, \llfil
 @. Jonglll@tês·Slfilit+V:itmllllt. (303-0Q), . . .

les., .l!l'ffillifonadêtlhf&O.AP:sont-mpartiesen'4 fots,
 4.il Muil!-ld.1ppliîlfà4liin

Will"li/c!l!1111wis a (iqA e,i/1:il,@ .i'.l l!1111!J!, l!)WJ.tle;g)li11\$! PJln(!ffl'1111)Q\$1tl!llft,d t
 4zt .1 11L:2.l :î.;âil-dcôdâili:111t.lilnltiilln }iililll!,\tl!

ta -.l,i'.ot00tdi\1)dt11t
 lhtugfhJ'Ull:tn.11fll1111ftliwJ\0,

5:-I'di

!!!111:111111111S - l,,rtim; .e;P-d"lml""Ai!..e...N] t; <-".ll.t•• .l,,rtre":::tl""e:..: a"m@""hdi
 QJP(ft?}..

If nu.r tit lais dfelemtfon

.lliii\lfo:t\lll;ûtW ert<"lilf(\iJiêé'Aftiif:(aimpti:Jîd.Mlable JîiltiltîQll1/4id6faf eli:éêl'itiMêbuflitii.
 bomptêrdela, ifal:efiml'81.dan&l@OAP,

7 ,'.e'am.lnt

ti119uvow4 i!l, 4!w. liliîil'1111 111w 4\1 &lll!iti.ir1Hil1:l' .u.tffl'111lat\!lqñ filll!Mport«Je
 .li\c.i.ü.il.tt-llriidit4111dilsJi\lililjâ11-'iili l

(0) tUtUtslJ,illunl brâhde\$

Titulaire du compte	JMDEMOITION & DESA!WAN'tAGE
Prestations concernées	Démolitions
Domiciliation	SG SERIGNAN" Rti: DE VALRAS - 34410 SERIGI;fAN
Code banque	30003

Code guichet	03557
N° de compte	000200025.44
Clé RIB	04
IBAN	
BIC	SOGEFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ' :

Un compte Ullque ouvert au nom du mandataire ;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartllions indiquées en annexe du présent document.

(I) Duto et signature oriipnllles :

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POTNOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	01	Demolition	58 025,00€	11 605,00 €.	69 630,00 €
	02	Ten·asement / Voiries / Aménuzements extérieurs	***
	03	Réseaux secs (Electricité / Eclairages extérieurs)
	04	Espaces Verts

06 SEP. 2024

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes



La offre est acceptée,
présentée,

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération n°

[Handwritten signature in blue ink]

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

D La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres):
.....

D La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres):
.....

D La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

D La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres):
.....

Et devant être exécutée par : en qualité de :

D Membre d'un groupement d'entreprise

D Sous-traitant

A
Le

Signature'

(1) Date et signature originales

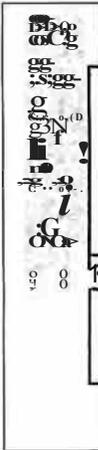
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : N° TVA intracommunautaire : Adresse :		
Dénomination sociale : SIRET : N° TVA intracommunautaire : Adresse :		
Dénomination sociale : SIRET : N° TVA intracommunautaire : Adresse :		
Dénomination sociale : SIRET : N° TVA intracommunautaire : Adresse :		
Dénomination sociale : SIRET : N° TVA intracommunautaire : Adresse :		
Totaux		

Accusé de réception en préfecture
 030-24300585-20240906
 Date de télétransmission : 06/09/2024
 Date de réception préfecture : 06/09/2024

Accusé de réception
 N° 19E
 2m
 HON

	<p><i>La prestation concerne la remise en état du portail métallique déposé rue des arènes pour repose au droit de l'accès à la parcelle AB N° 286 au Nord. Elle comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La préparation du support par dégraissage et grenailage</i> - <i>L'application d'une couche primaire anti corrosion + cuisson four</i> - <i>Application d'une peinture de finition + passage four</i> - <i>Le sablage du portail existant</i> - <i>Le remplacement de la serrure et autres éléments de condamnation existants</i> - <i>Le scellement des gongs, butés et arrêts de portails</i> - <i>La repose et réglage soigné du portail</i> 	Unité	1	3 200.00	3 200.00
2.6.2.1.1	<p>Arasement du mur de clôture Nord</p> <p><i>La prestation concerne l'arasement partiel du mur de clôture pierre existant entre l'impasse de l'église et le terrain de l'opération. Le mur sera arasé à + 30 cm du niveau des compteurs existants rue de l'église.</i></p>	m	36	25.00	900.00
2.6.2.2.1	<p>Démolition de mur de clôture</p> <p><i>La prestation concerne la démolition totale du mur de clôture pierre existant + fondations évennelles entre le terrain de l'opération et les voiries communales Est et Sud</i></p>	m	90	39.00	3 510.00
2.6.3.1.1	<p>Démolition de trottoirs bétons</p> <p><i>La prestation concerne la démolition de trottoirs et bordures bétons. Elle comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La démolition des ouvrages (y/c Fondations)</i> - <i>L'évacuation des matériaux non conservés en décharge de classe 3</i> - <i>Le nettoyage et la remise en état du terrain d'assiette de ces murs.</i> 	m ²	110	15.00	1650.00
2.6.3.2.1	<p>Démolition de bordures bétons</p> <p><i>La prestation concerne la démolition de trottoirs et bordures bétons. Elle comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La démolition des ouvrages (y/c Fondations)</i> - <i>L'évacuation des matériaux non conservés en décharge de classe 3</i> - <i>Le nettoyage et la remise en état du terrain d'assiette de ces murs.</i> 	m	50	15.00	750.00
2.6.4.1.1	<p>Démolition de revêtements enrobés</p> <p><i>La prestation concerne le rabotage et enlèvement des enrobés repérés sur le plan de démolition. Elle comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le sciage droit et soigné des enrobés en limite de zones déposées</i> - <i>L'enlèvement des enrobés</i> - <i>L'analyse de détection d'amiante. (Si besoin)</i> - <i>L'évacuation des matériaux extraits en décharge agréée.</i> 	m	175	5.00	875.00
2.6.5.1.1	<p>Arrachage d'arbre et plantation arbustive</p>				



	<i>La prestation concerne l'arrachage de 4 arbres de hautes tiges et l'enlèvement de végétaux arbustifs présents sur le site. Elle comprend:</i> - L'élagage des arbres (si besoin) - Le sciage du tronc et des branches - L'enlèvement du système racinaire complet des arbres à la pelle mécanique - L'arrachage et évacuation des plantations arbustives	Unité	3	280.00	840.00
P.7.1.1.1	Nettoyage du site et enlèvement des déchets de tout type				
	<i>La prestation concerne le nettoyage de l'ensemble du site permettant la restitution d'une plateforme de niveau exempte de tout élément métallique, plastique, béton ou grava</i>	ens	1	800.00	800.00

TOTAL HT	58 025.00
TVA (0%)	1160 S.00
TOTAL TTC	69 630.00

r. J. ...
 Qualibat 1562-112 F : 04 348 95 G
 3 Chemin de la Tourelle - 4290 VALROS
 Tel. 04 67 28 10 92 • jmf@molition.fr
 Siret : 121 121 121



- 1.1.1.1.66 Installation de chantier / Signalisation
- 1.1.1.1.67 Réalisation d'un article 2
- 1.1.1.1.68 Plans de récolement ENEDIS et réception
- 1.1.1.1.69 Fourreaux TPC I, 1-90 Couleur rouge
- 1.1.1.1.70 Fourreaux TPC I, 21-110 Couleur rouge
- 1.1.1.1.71 Câbles BTA 3X150' + 702 Alil
- 1.1.1.1.72 Câbles BTA 4x35² sous fourreaux
- 1.1.1.1.73 Fourreaux TPC I, S-63 + câblette cuivre
- 1.1.1.1.74 Câble R02V
- 1.1.1.1.75 Massif préfabriqué pour candélabres
- 1.1.1.1.76 Mat d'éclairage + éclairage Led type « Sty[age] » de chez « Schreder »
- 1.1.1.1.77 Spots de balisage des marches
- 1.1.1.1.78 Spots d'éclairage des rampes
- 1.1.1.1.79 Projecteurs encastrables Eclairage église
- 1.1.1.1.80 Décompactage des espaces à traiter
- 1.1.1.1.81 Mise en œuvre de terre végétale Ep = 30 cm
- 1.1.1.1.82 Géotextile anti contaminant type toile hors sol 135 gr/m².
- 1.1.1.1.83 Paillage minéral par gravier concassés 40/60.
- 1.1.1.1.84 Semidegazon pour espaces verts.
- 1.1.1.1.85 Plantations arbustives
- 1.1.1.1.86 Plantations arbustives basses et variées en godet
- 1.1.1.1.87 Arbres de hautes tiges - Force W/20
- 1.1.1.1.88 Tuteur Double de hauteur 2.50 minimum
- 1.1.1.1.89 Programmateur électronique modulaire 3 stations à pile
- 1.1.1.1.90 Regard Evannes Rolyéthylène
- 1.1.1.1.91 Collecteur 1" MXI" F - 2 sorties 1" F
- 1.1.1.1.92 vane électrique 1" F, réglage de débit 24 VAC
- 1.1.1.1.93 Tube polyéthylène haute densité noir PN 10 bars SRO 13.6; I/I-32mm
- 1.1.1.1.94 Tube polyéthylène basse densité PN 4 bars Pré-perçés
- 1.1.1.1.95 Contrat d'entretien annuel des-espaces verts



Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE
Tel: 0466599280

AMENAGEMENT DE L'ESPACE « ILOT DE LA CURE »
Commune de Jonquières Saint Vincent (30)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
Marché N° 2024-06-22

ACTE D'ENGAGEMENT

Après négociation

Date limite de remise de l'offre:

Vendredi 26 juillet à 12H00

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	3
2 - Identification de l'acheteur	3
3 - Identification du co-contractant	3
4 - Dispositions générales	6
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	6
4.3 - Forme de contrat	6
5 - Prix	6
6 - Durée et Délais d'exécution	6
7 - Paiement	6
8 - Avance	9
9 - Nomenclature(s)	9
10 - Signature	9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	11

1 - Préambule : Liste des lots

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot N° 1 - DEMOLITION

Lot N° 2 - TERRASSEMENT / MACONNERIE / VOMMS / TROTTOIRS / RESEALJX HUMIDES (EP / AEP / EU)

Lot N° 3 - RESEAUX SECS (ELECTRICITE / ECLAIRAGE PUBLIC)

Lot N° 4 - ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : Monsieur Juan MARTINEZ, Président.

Comptable assignataire des paiements : Madame le Comptable d'Uzès.

Maître d'œuvre : ABH ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT.

Représenté par : M. JEAN.

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

3 - Identification du Co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiqué à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAO - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

EI Le signataire (caadldatifdivldae)-1

M/Mme	
Agissant en qualité de	

EJ M'engage en tant que titulaire de l'offre et fleur-maa-118118-ee!Bflet

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	

(1) Dliio ets!goatut• odgnalos

Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

E) Bngage-la oeciété sm-l a base de sen-effra-1

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Le mal l daitaile (Candidat grupé) :

M / Mme	Mr Sébastien DIAZ
Agissant en qualité de	Directeur et Mandataire

Désigné mandataire :

- Du gl'Oupement solidaire
- Solidaire du groupement conjoint : LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE -DAUMAS TP • ESR
- Non solidaire du groupement conjoint

Mandataire :

Nom commercial et dénomination sociale	LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
--	--

(L. Dato otsg'nature originales

Adresse	N° 5 Zone d'Activités Peïre Plantade - R D 226-30190 MOUSSAC
Courriel	lautier@brajavesigne-lm.fr
Numéro de téléphone	04.66.81.61.87.
Numéro de SIRET	319 755 823 00196
CodeA.PE	4211Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR46 319 755 823

Cotraitant 1 :

Nom commercial et dénomination sociale	DAUMAS TP SAS
Adresse	3890, CD 403 Les Sergentes - 30129 MANDUEL
Courriel	lilia(tv.daumas-t .fr
Numéro de téléphone	04.66.57.65.25.
Numéro de SIRET	304 202 054 00041
CodeAPE	4221Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR07 304 202 054

Cotraitant 2 :

Nom commercial et dénomination sociale	SAS ESR
Adresse	1101, Avenue Joliot Curie-30900 NIMES
Courriel	secretariat@brajavesigne-lm.fr
Numéro de téléphone	04.66.88.87.23.
Numéro de SIRET	792 817 512 00066
CodeAPE	4299Z

(1) Date et signature originales

Numéro de TVA intracommunautaire	FR35 792 817 512
----------------------------------	------------------

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les pmstations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient d1111S un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la cOJJ Sultation.

4 - Dispositions générales

4.1 • Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne : l'aménagement de l'espace « Ilot de la Cure » sur la commune de Jonquères-Saint-Viucent (30300).

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 4 lots.

4.2 • Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

5- Prix

Les pmstatlons seront rémtmérées par application du prix global forfaitaire dont la trame est founie au marché (DPGF) soit: 265 391,60€H.T.-318 469,92€ TTC

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et comprend le délai de préparation. Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

7- Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants ;

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domestication	
Code banque	

(11 Date et signature originalo,

Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

RIB Mandataire : LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE

10èmiiaibJftitil e.«N'éA e	
-	
EJ & / ! < / ! / ! / ! / ? X . i i "	
M.I.J.'1'11/1-1'19.VM/MI	
LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE 'CJEiW.U)ENIRiM.ê .A#t!iJNJ;:i:f} .:Bil,dij O :i!!!Phof il.l@iil<1./i).i!l. & \$Ojjo/ d ijG . ,fl!!U gq-t 77/I .j,l\	
iiiAIf f!Rtifulfo'OIIU:!!iiliù o2Ôil1.i.7.1'3III ..Adrtt1N.èswllk!lii :a1}rl '\$0 111'!{PP	

(1) Dnto et oig•atw• origlnai..

8 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante):

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

CODE	INTITULE
45111100-9	Travaux de démolition
45112500-0	Travaux de terrassement
45112700-2	Travaux d'aménagement oavsaoer
45233293-9	Installation de mobilier urbain
45262521-9	Maçonnerie de parement
45262522-6	Travaux de maçonnerie
64213000-2	Services des réseaux téléphoniques commerciaux partagés
71318100-1	Services pour les techniques d'éclairage naturel et artificiel

10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que 11 (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des motifs d'exclusion de plein droit découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Au stade de la remise de l'offre dans le cas d'un dépôt signé électroniquement : ne pas signer électroniquement au risque d'empêcher le pouvoir adjudicateur de compléter l'acte d'engagement au stade de l'attribution).

Fait en un seul original,

A Moussac

Le 04/09/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement'

LAUTIER MOUSSAC
Club sportif L.A.A.V. n° 11
N° 5 Zone d'activités L'ESTERRE DE LAUNAY
Tel : 03 20 20 10 10 - Fax : 03 20 20 10 11
Site : www.laaav.com

(1) Dnre et signature originales

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POINOIR ADJUDICATEUR

Offre retenue	Lot(s)	Désignition	Montant de l'offre par lot		
			Montant HT	Montant TVA	Montant TIC
	01	Demolition
	02	Ten-assement / Voiries / Aménagements extérieurs	265.391,60€	53.018,32€	318.410,92€
	03	Réseaux secs (Electricité / Eclairages extérieurs)
	04	Espaces Verts

La présente offre est acceptée, **06 SEP 2024**
 A Beaucaire,
 Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Juan MARTINEZ
 Président de la Communauté
 de Communes
 < Beaucaire Terr d'Argence >



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

D La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

D La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

D La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

D La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

Et devant être exécutée par: en qualité de:

B Membre d'un groupement d'entreprise
B Sous-traitant

A
 Le

Signature'

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1: DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJAVE SIGNE(SA) SIRET : 319 755 823 00196Code APE: 4211Z N° TVA intracommunautaire : FR46 319 755 823 Adresse: N° S Zone d' Activités Peire Plantade-RD 226-30190 VIUUSAC	Travaux de voirie	159 104.60 € H.T.	20%	190 925.52 € TTC
Dénomination sociale: DAUMAS TP (SAS) SIRET : 304 202 054 00041Code APE : 4221Z N° TVA intracommunautaire: FR07 304 202 054 Adresse : 3890, CD 403 Les Sergentes 30129 MANDUEL	Travaux de terrassement, remblais, réseaux humides	77 296.00 € H.T.	20%	92 755.20 € TTC
Dénomination sociale : ESR (SAS) SIRET: 792 817 512 00066Code APE: 4299Z N° TVA intracommunautaire: FR35 792 817 512 Adresse : 1101, Avenue Joliot Curie - 30900 NIMES	Travaux de signalisation, béton désactivé	28 991.00 € H.T.	20%	34 789.20 € TTC
Dénomination H.T. sociale: SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire: Adresse:				
	Totaux	1265 391.60 € H.T.	20%	318 469.92 € TTC

06 SEP. 2024

Moussac, le 04/09/2024

Juan MARTINEZ
 Président de la Communauté
 de Communes
 << Beaucaire Terre d'Argence >>



	<p>L'élément doit être installé et les autres éléments de la même nature doivent être installés de la même manière. Elle sera par conséquent établie plus, à projeter, à l'exception pour laquelle le tampon ne doit pas être dé. La présente prestation concerne la mise à l'œuvre et le réglage de l'ensemble des regards, bornes, houles et éléments rétroviseurs existants.</p>	U	17	220.00	3 740.00
3.3.5.1.1	<p>Bordure type T2</p> <p>Fourniture et pose de bordures de route en béton préfabriqué de type T2, modèle NF P 08.301, II/Sembler, compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener sur le chantier et décharger les éléments. • Réaliser l'ouvrage de terrassement. • Pose et réglage de la semelle de béton dosé à 150 Kg de ciment CLK-CEM I/A/C de 0/10 m d'épaisseur. Béton élastique de type 0/10 et mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Réaliser les bordures de type T2 en mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Joindre les bordures de type T2 à l'aide de mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • (dosage : ciment CPJ-CEM I/A (ou CPJ-CEM I/B) 400 kg/m³ et sable 0/1.5). L'entrepreneur devra prévoir un joint de dilatation de 1 à 1 cm tous les 20 mètres. • Les angles supérieurs à 45° seront obligatoirement traités par coupure à 01 degrés des bordures. • Nettoyage effectué. • Ouvrir les vannes JFF T : • Dimensions des éléments de type : • longueur de partie droite : 1.00 ml • longueur de partie courbe : 0.70 ml 	m	140	36.00	5 040.00
3.3.5.1.2	<p>Bordure type T2 basses</p> <p>Fourniture et pose de bordures de route en béton préfabriqué de type T2, modèle NF P 08.301, ensemble compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (transport) sur le chantier et alignement des éléments. • Réaliser l'ouvrage de terrassement. • Pose et réglage de la semelle de béton dosé à 150 Kg de ciment CLK-CEM I/A/C de 0/10 m d'épaisseur. Béton élastique de type 0/10 et mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Réaliser les bordures de type T2 en mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Joindre les bordures de type T2 à l'aide de mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • (dosage : ciment CPJ-CEM I/A (ou CPJ-CEM I/B) 400 kg/m³ et sable 0/1.5). L'entrepreneur devra prévoir un joint de dilatation de 1 à 1 cm tous les 20 mètres. • Les angles supérieurs à 45° seront obligatoirement traités par coupure à 01 degrés des bordures. • Nettoyage effectué. • Ouvrir les vannes JFF T : • Dimensions des éléments de type : • longueur de partie droite : 1.00 ml • longueur de partie courbe : 0.70 ml 	m	10	41.00	410.00
3.3.5.2.1	<p>Bordure type P1</p> <p>Fourniture et pose de bordures de route en béton préfabriqué de type P1, modèle NF P 08.301, ensemble compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener sur le chantier et décharger les éléments. • Réaliser l'ouvrage de terrassement. • Pose et réglage de la semelle de béton dosé à 150 Kg de ciment CLK-CEM I/A/C de 0/10 m d'épaisseur. Béton élastique de type 0/10 et mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Réaliser les bordures de type P1 en mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Joindre les bordures de type P1 à l'aide de mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • (dosage : ciment CPJ-CEM I/A (ou CPJ-CEM I/B) 400 kg/m³ et sable 0/1.5). L'entrepreneur devra prévoir un joint de dilatation de 1 à 1 cm tous les 20 mètres. • Les angles supérieurs à 45° seront obligatoirement traités par coupure à 01 degrés des bordures. • Nettoyage effectué. • Ouvrir les vannes JFF T : • Dimensions des éléments de type P : • longueur de partie droite : 1.00 ml • longueur de partie courbe : 0.70 ml 	m	10	34.00	340.00
3.3.5.2.2	<p>Bordure type P3</p> <p>Fourniture et pose de bordures de route en béton préfabriqué de type P3, modèle NF P 08.301, ensemble compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener sur le chantier et décharger les éléments. • Réaliser l'ouvrage de terrassement. • Pose et réglage de la semelle de béton dosé à 150 Kg de ciment CLK-CEM I/A/C de 0/10 m d'épaisseur. Béton élastique de type 0/10 et mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Réaliser les bordures de type P3 en mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • Joindre les bordures de type P3 à l'aide de mortier de ciment et toutes sables de type 0/10 et de type 0/10. • (dosage : ciment CPJ-CEM I/A (ou CPJ-CEM I/B) 400 kg/m³ et sable 0/1.5). L'entrepreneur devra prévoir un joint de dilatation de 1 à 1 cm tous les 20 mètres. • Les angles supérieurs à 45° seront obligatoirement traités par coupure à 01 degrés des bordures. • Nettoyage effectué. • Ouvrir les vannes JFF T : • Dimensions des éléments de type P3 : • longueur de partie droite : 1.00 ml • longueur de partie courbe : 0.70 ml 	m	20	34.00	680.00
3.3.6.1.1	<p>Couche d'imprégnation/ gravillonnage sur support GNT 0/31.5</p> <p>Les éléments de béton employés pour les couches de gravillonnage sur support GNT 0/31.5 doivent être conformes à la norme NF P 98.301. Il s'agit de béton de type 0/10 et de type 0/10.</p> <p>Les éléments de béton employés pour les couches de gravillonnage sur support GNT 0/31.5 doivent être conformes à la norme NF P 98.301. Il s'agit de béton de type 0/10 et de type 0/10.</p> <p>Les éléments de béton employés pour les couches de gravillonnage sur support GNT 0/31.5 doivent être conformes à la norme NF P 98.301. Il s'agit de béton de type 0/10 et de type 0/10.</p>	m ²	980	2.20	2 156.00
3.3.7.1.1	<p>Ancrage pour raccordement sur chaussées existantes</p>				

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240906-130-2024-CC
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

	<p>La prestation concernée la réalisation de murs en agglomérat de ciment et chaux (à l'après pose, pour portait)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de crépis à l'extérieur et intérieur pour l'égouttement de l'ouvrage - La fourniture et mise en œuvre de planches en tôle d'acier épaisseur 30mm pour l'ouvrage de mur de agglomérat - La réalisation de raidisseurs d'acier J, dilataction 2000 l'unité hors de l'ouvrage - Le mât en plâtré de ciment et chaux mélangés à l'extérieur pour enduits - La réalisation de l'ouvrage de maçonnerie en tôle d'acier épaisseur 15mm pour 10110 les finis visibles de mur - Les nœuds de jonction des murs de tôle d'acier, à l'extérieur et à l'intérieur 	ml	45	485.00	21825.00
3.13.8.1.1	Travaux sur murs pierres existants				
	<p>La prestation concerne la réalisation de murs en pierres existantes (Murs en pierres de forgeur)</p> <p>Elle comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le arasement des murs existants, entre le point de départ et l'impasse de l'église (100ml d'ouvrage à réaliser sur une longueur de 30m, mais prise en compte de la partie de ce mur d'origine de 2 mètres environ) - La réalisation de murs en pierres de ciment et chaux mélangés à l'extérieur - Le décaissement des fondations, l'élèvement des enduits à l'extérieur existants - Le rejointement, le mortier de maçonnerie, le mortier de ciment - La réalisation de maçonnerie en pierres de ciment et chaux mélangés à l'extérieur 	Ers	1	34 700.00	34 700.00
3.13.10.1.1	Emmarchements en pierre de teule				
	<p>La prestation concerne la réalisation d'emmarchements en pierre de teule réalisés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des emmarchements en béton dosé à 150kg/m3 - Fourniture et pose de marches en blocs de pierre de teule de 15cm d'épaisseur, de 15cm de largeur et de 10cm de hauteur - La réalisation des emmarchements en béton dosé à 150kg/m3 - Toute sorte de bouchage, de rejointement, de mortier de ciment et chaux mélangés à l'extérieur - Toute sorte de maçonnerie et de rejointement à l'extérieur de la MOE - Choix des matériaux, finitions et couleurs à la MOE en phase de planification de l'ouvrage 	ml	70	213.03	14 912.10
3.13.11.1.1	Bordures en pierre de teule Type T2				
	<p>La prestation concerne la réalisation de bordures en pierre de teule réalisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la fondation en béton dosé à 150kg/m3 - Fourniture et pose de bordures en pierre de teule (longueur 10m, largeur 14cm) - Joints étroits, mortier de ciment et chaux mélangés assorti - Choix des matériaux, finitions et couleurs à la MOE en phase de planification de l'ouvrage 	ml	80	136.90	10 952.00
3.13.11.1.2	Bordures en pierre de Teule Type T2 basses				
	<p>La prestation concerne la réalisation de bordures en pierre de teule réalisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la fondation de pose de béton dosé à 150kg/m3 - Fourniture et pose de bordures en pierre de teule (longueur 10m, largeur 10cm, hauteur 10cm) - Joints étroits de ciment et chaux mélangés assorti - Choix des matériaux, finitions et couleurs à la MOE en phase de planification de l'ouvrage 	ml	5	109.50	547.50
3.13.12.1.1	Revêtement de sol en pierre de Teule				
	<p>La prestation concerne la réalisation de revêtement de sol en pierre de teule réalisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la fondation de pose de béton dosé à 150kg/m3 - Fourniture et pose de revêtement de sol en pierre de teule (longueur 10m, largeur 10cm, hauteur 10cm) - Joints étroits de ciment et chaux mélangés assorti - Choix des matériaux, finitions et couleurs à la MOE en phase de planification de l'ouvrage 	m'	50	284.50	14 225.00
3.13.13.1.1	Trottoirs en béton désactivé				
	<p>La prestation concerne la réalisation de trottoirs en béton désactivé réalisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la fondation de pose de béton dosé à 150kg/m3 - Fourniture et pose de trottoirs en béton désactivé (longueur 10m, largeur 10cm, hauteur 10cm) - Joints étroits de ciment et chaux mélangés assorti - Choix des matériaux, finitions et couleurs à la MOE en phase de planification de l'ouvrage 	m'	210	75.60	15 876.00
3.13.14.1.1	Reprise de Revêtement de façade de l'église après démolitions attenantes				
	<p>La prestation concerne la reprise de revêtement de façade de l'église après démolitions attenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la fondation de pose de béton dosé à 150kg/m3 - Fourniture et pose de revêtement de façade de l'église (longueur 10m, largeur 10cm, hauteur 10cm) - Joints étroits de ciment et chaux mélangés assorti - Choix des matériaux, finitions et couleurs à la MOE en phase de planification de l'ouvrage 	m'	100	69.00	6 900.00

TOTALHT	265 391.60
TVA(20%)	53078.32
TOTAL TTC	318469.92

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240906-130-2024-CC
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024





Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE
Tel: 0466599280

AMENAGEMENT DE L'ESPACE « ILOT DE LA CURE »
Commune de Jonquières Saint Vincent (30)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
Marché N° 2024-06-22

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de remise de l'offre:

Vendredi 26 juillet à 12H00

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	3
2 - Identification de l'adjuicataire	3
3 - Identification du co-contractant	3
4 - Dispositions générales des	5
4.1 - Objet	5
4.2 - Mode de passation	5
4.3 - Forme de contrat	5
5 - Prix	5
6 - Durée et Délais d'exécution	5
7 - Paiement	5
8 - Avance	7
9 - Nomenclature(s)	7
10 - Signature	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	9

1 Pr01unbule : Lfste des lo.ts

Lil3 pmst11t1011sao11treparll 4 lot(s) :

wt lf• 1-:ôllM'.OLI'P:ON-

LotN• Z TEIUMSS.EMiINT/ MACONNERlil/ VOMMS fr,ilO't'.rO]RS/ RJ'!!!ILJ; JJXmliWIDES(}ilP/ A)P /liU)

L.lit 3-Ril:\$ UX SECS {JçLilic'RICrre/ ECLAill.AGhliPULiLIC)

1. N° 4- ESP.A.CES V:ilil'.'S

Z" Ideidffoation dé l'acheteur

Ml11ld0 l'orgq1lfs,me I CoJmnnuté de oommumml:leauoniro Terre d'A11101101\

l'01-so111iüj(nbiltr&i) 11,nnlir lilll fen,elg1ielliQnts 1•elllt(fl aux na11fsRem011t,et eassfo11 do: l'é11ncts ;

Ordinnmu1": Monsielil' JnanMARTINEZ, Président

Comptable asslgiiilah'e-des pnlellents : Madame fo Collifilnble d'Uzèll.

M'lith'e d'001yre : ABH RTODL'!SBT CONSB!LRN ENV'IRONNI'!MI'NT',
Q. Jwéimiiiftt.J!(JIM. JPAN.

(Sous œs01ye de ohan11emèntulfél'leurpar dilclslon dnmnti-e-de J!ouv1nge)

3 "Identificittiu li dill co-contratant

Ap \$ (V1.lhpl-t1P@IIS!!)JOC de11pl<ill, consth11ives dtunnr'ili6Jtttd lqil / l'ar,ticte "pièces aonjrac'uelles" dtt èahietiles clauses dmi11is:t'ill'veilpiU't'ululin'esqui fliitt!'lférencenu CCAO• Tl' villi, Ut çonfirmém(JJ)tàlelits c11111aestetip1i:litiou&;

l3J liignatalre (oandlilnt i11dMdu0l) :

M	PBIUUE!R.Céddt>
Agissant en qualité de	Direétoor d' Agellle

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Couleur	
Numéro de téléphone	

(1) Do\4'otçill\1'h'to otll)1JR10,

PIII! 3-our9

t ;tii t:t- 3 4bi8 t 324-CC
Date de télétransmission: 06/09/2024
Date de réception préfctire: 06/09/2024

Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Engage la société Bouygiles Energies et Services sur la base de son offre:

Nom commercial et dénomination sociale	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
Adresse	233 Avenue Clément ADER- 30320 MARGUERITTES
Courriel	c.pcrlier@bouygiles-es.com
Numéro de téléphone	04 13 64 51100
Numéro de SIRET	775 664 873 01598
Code APE	4321A
Numéro de TVA intracommunautaire	FR36 775 664 873

Le mandataire (Candidat groupé) :

M / Mme	
!ii, lifi /tfü! t§, de	

Désigné mandataire :

- DII gmpement solidaire
- Solidail'c du gl·mljlement001tjolt
- Non solidafre du groupement coajoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	

(1) Dnto ot sg:lllllllrooriginales

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 " Dispositions générales

4.1-Objet

Le présent Avo d'Engagement concerne : l'aménagement de l'espace « Ilot de la Om ! », sur la commune de Jonquières-Saint-Vincent(30300).

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 4 lots.

4.2 • Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.3 • Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire,

5 - Prix

Les prestations sont rémunérées par application du prix global forfaitaire dont la grille est fournie en annexe 6 (DPO:F).

6" Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini au CCAP et comprend le délai de préparation. Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

7-Paiement

Le pouvoir adjudicateur libérera des sommes dues à l'issue de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

(1) Dotation régionale de l'équipement

Titulaire du compte	ilQ'OYQU.6\$ ENERGIES B î S.triRVICES
Prestations concernées	1.OTN° 3
Domiciliation	C,RBD,tr AGJL.IÇJQLEC(il
Code banque	0022164965.1i

Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

l'it cRB® l llopement, lo.patemdnt-est efl.liotué \$tir l:

- Un OQnLJtèUJ.lqueOllvètt jU l lOlll. du mPudMllfCI;
- tes comptes de i>lluou n fteG membres du gi:oopMlllent sulva l l t les l;llp tltlo .btdlq a en l l l l O l C O du présent document..

(J) l loto 0111gJ111111. onglmtlo•

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8-Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

OUI

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

CODE	INTITULE
45111100-9	Travaux de démolition
45112500-0	Travaux de terrassement
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
45233293-9	Installation de mobilier urbain
45262521-9	Maconnerie de parement
45262522-6	Travaux de maçonnerie
64213000-2	Services des réseaux téléphoniques commerciaux portés
71318100-1	Services pour les techniques d'éclairage naturel et artificiel

10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des motifs d'exclusion de plein droit découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Au stade de la remise de l'offre dans le cas d'un dépôt signé électroniquement : ne pas signer électroniquement au risque d'empêcher le pouvoir adjudicateur de compléter l'acte d'engagement au stade de l'attribution).

Fait en un seul original,

A
Le Q. .. Q. .. 1-0.14
A . J r

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

(1) Date et signature originales



Page? sur9

Cécile PERRIERE

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POINOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	01	Demolition
	02	Terrassement/ Voiries/ Aménagements extérieurs
	03	Réseaux secs (Electricité / Eclairages extérieurs)	6.i.,3.63.,.u,,-	M3.tjz.ps	6Zi35!-,Sj..
	04	Espaces Verts

La présente offre est acceptée, **0 6 SEP. 2024**
 A Beaucaire,
 Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Juan MARTINEZ
 Président de la Commune
 de Communes/
 « Beaucaire: Terre d'A sence>>



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

- La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

Et devant être exécutée par: en qualité de :

- Membre d'un groupement d'entreprise
- Sous-traitant

A
 Le

Signature 1

(1) Dnle cl signature originelles



Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE
Tel: 0466599280

AMENAGEMENT DE L'ESPACE « ILOT DE LA CURE »
Commune de Jonquières Saint Vincent (30)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
Marché N° 2024-06-22

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de remise de l'offre :

Vendredi 26 juillet à 12H00

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	3
2 - Identification de l'acheteur.....	3
3 - Identification du co-contractant	3
4 - Dispositions générales	5
4.1 - Objet	5
4.2 - Mode de passation	5
4.3 - Forme de contrat	5
5 - Prix.....	5
6 - Durée et Délais d'exécution	5
7 - Paiement	5
8 - Avance	7
9 - Nomenclature(s)	7
10 - Signature	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRBSTATI(N)S	9

1 - Préambule : Liste des lots

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot N° 1-DEMOLITION

Lot N° 2 -TERRASSEMENT/MACONNERIE/VOIRIES/ TROTTOIRS/RESEAUX HUMIDES (EP / AEP /EU)

Lot N° 3 -RESEAUX SECS (ELECTRICITE/ECLAIRAGE PUBLIC)

Lot N° 4-ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argenoe

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

01, donateur: Monsieur Juan MARTINEZ, Président.

Comptable assignataire des paiements : Madame le Comptable d'Uzès.

Mandat d'habilitation: ABH ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT.

Représenté par: M. JEAN

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiqué à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG -Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (candidat Individuel) :

Nom	JULIEN VIRETTO
Prénoms	
Qualité	REPRESENTANT LEGAL

EJ M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Couleur	
Numéro de téléphone	

(1) Date et signature originales

Numéro de SIRET	
CodeAPE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Engage la société DAUDET PAYSAGES sur la base de son offre :

Nom commercial et dénomination sociale	SAS DAUDET PAYSAGES
Adresse	6 RUE DOMITIENNE - ZA LA BROUE - 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT
Courriel	contact@daudecpaysages.fr
Numéro de téléphone	04 66 74 53 60
Numéro de SIRET	420 444 804 000 17
CodeAPE	81302
Numéro de TVA intracommunautaire	FR65420444804

D Le mandataire (Candidat groupé) :

Agissant en qualité de M/Mme	

Désigné mandataire :

- D** Du groupement solidaire
- D** Solidaire du groupement conjoint
- D** Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	

(1) Date et signature originales

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation,

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne : l'aménagement de l'espace « flot de la Cure », sur la commune de Jonquières-Saint-Vincent (30300).

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 4 lots.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique,

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire dont la trame est fournie au marché (DPOF).

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et comprend le délai de préparation, Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP,

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

(1) Date et signature originale

Titulaire du compte	SASDAUDETPAYSAOES
Prestations concernées	CREATION ESPACES VERTS
Domiciliation	BANQUE POPULAIRE DU SUD - AGENCE BIR HAKEIM - NIMES
Code banque	16607

Code guichet	00263
N° de compte	09329998011
Clé RIB	45
IBAN	
BIC	CCBPFFRPPPPG

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sm ' :

Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

(!) Dolo et signature originales

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8-Avance

Le candidat renoncé au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

LI NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

CPV	Description
45111100.g	Travaux de démolition
45112500.0	Travaux de terrassement
45112700-2	Travaux d'aménagement Paysaer
45233293-9	Installation de mobilier urbain
46262521-9	Maconnerie de pavement
45262522.6	Travaux de maçonnerie
64213000-2	Services des réseaux téléphoniques commerciaux portables
7131.8100-1	Services pour les techniques d'éclairage naturel et artificiel

10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des motifs d'exclusion de plein droit découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141.14 du Code de la commande publique.

(Au stade de la remise de l'offre dans le cas d'un dépôt signé électroniquement : ne pas signer électroniquement au risque d'empêcher le pouvoir adjudicateur de compléter l'acte d'engagement au stade de l'attribution),

Fait en un seul original,

A Jonquières Saint Vincent

Le 24/07/2024

MAIRIE PAYSAGÉS

Espaces verts
ruraux de la région

Signature du candidat *[Signature]* A. Casade - Drainage 11 membres du groupement

Tel: 04 66 74 53 60 - Fax: 04 66 74 46 01

(1) Dte. signature: Qin, Qin Ales

L - 5 -

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	01	Demolition
	02	Terrassement / Voies / Aménagements extérieurs
	03	Réseaux secs (Electricité/ Eclairages extérieurs)
	04	Espaces Verts	..8.1.1. ? - / : / L1	3.6 Bo. 1. S S V	J.2. A. ü 3. ; 2: 1 €

La présente offre est acceptée,
A Beaucaire,
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la

06 SEP. 2024

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

D La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

D La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

D La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

D La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

Et devant être exécutée par: en qualité de :

- D** Membre d'un groupement d'entreprise
- D** Sous-traitant

A
Le

Signature'

(1) Date et signature originales

0000
 r/S
 q-g-z:ig.
 gre:6:99.
 ar' s4
 i 2g'
 a: g' s
 ?ie
 e@
 g'g
 S:
 o

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Designation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Lot 04 espaces verts

N° d'Article	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
5.2.1.1.1	Décompactage des espaces à traiter L'entreprise doit le décompactage de l'ensemble des espaces verts à traiter. La prestation comprend l'enlèvement éventuel des débris et déchets divers sur ces surfaces.	m²	300	1,49€	447,00€
5.2.2.5.1	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale (Ep moyenne 30cm) Apport et régalage de terre végétale sur une épaisseur de 30 cm moyen (Voir description technique complète au CCTP)	m²	300	7,37€	2211,00€
5.2.3.1.1	Géotextile anti-concrétion type Toile Hors sol 135 gr/m² Fourniture et mise en place de géotextile de type Toile hors sol 135 gr/m² au droit de l'ensemble des zones à recevoir un paillage minéral ou écorces de pin selon plan.	m²	100	4,69€	469,00€
5.2.4.1.1	Paillage minéral Gravier concassé 30/60 Réalisation d'un paillage minéral constitué de graviers concassés 30/60 (teinte au choix du MO) à répartir au droit des espaces à aménager sur une épaisseur minimum de 10cm.	m²	100	9,80€	980,00€
5.2.5.3.1	Sernin de gazon pour espaces verts Les caractéristiques et compositions du semis de gazon seront adaptées pour des aménagements ponctuels de surfaces moyennes et seront de préférence constitués de semences nécessitant peu d'arrosage. L'entreprise fera des propositions lors de la remise de son offre. L'ensemencement se fera à raison de quarante (40) g/m² minimum. Roulage léger du sol, si son état l'exige. Ameublissement superficiel d'une profondeur de 2 à 3 cm. Epandage de la terre végétale amendée, épierrage manuel total des pierres de plus de 20 mm. Epandage uniforme régulier du mélange des semences. Epierrage par passage manuel de râtelier sur 1m pour recouvrir les semis. Roulage définitif léger avec un rouleau de type adapté. Arrosage généreux pour plombage des espaces semés.	m²	200	2,62€	524,00€
5.2.6.1.1	Plantations arbustives Travaux de plantation et d'entretien de plantes et arbustes compris façon du trou et de cuvette, le réglage de surface, l'arrosage et la première taille. La fourniture des végétaux et l'amendement seront à reprendre en sus. Les plantations en godet avec une taille des arbustes à la plantation sera comprise entre 90cm et 1.20m de hauteur hors sol.	tu	45	20,64€	928,80€

Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20240906-130-2024-CC
 Date de télétransmission : 06/09/2024
 Date de réception préfecture : 06/09/2024

<p>SI 1.1</p> <p>SS</p> <p>a. Zgi-</p> <p>gno</p> <p>SS</p> <p>SS</p> <p>E</p> <p>2?</p> <p>it</p> <p>q</p> <p>di</p> <p>ti</p> <p>ti</p> <p>ti</p> <p>ti</p>	<p>Plantations arbustives basses</p> <p>Fourniture et plantation de plantation arbustives basses en godet pour création de ifs floraux et arbustif..</p> <p>L'entrepreneur devra procéder à un arrosage approprié pour favoriser une bonne adhérence entre le sol et les racines.</p> <p>Travaux de plantation: ma arbustives basse variées compris :1u,0n du trou et de cuvette.</p> <p>Les essences à prévoir sont repérées sur les plans espaces verts fournis par le maître d'œuvre.</p> <p>Les variantes permettant d'obtenir une floraison 4 saison seront admises et devront être décrites lors de la remise de l'offre.</p> <p>La prestation s'entend pour une moyenne de 1 unités/ 1 m²</p>	m ²	100	6,47€	647,00€
<p>s.2.6.3.II</p>	<p>Arbres de hautes figes Force 20/25</p> <p>Les arbres forts devront avoir subi plusieurs transplantations avant plantation finale. La manutention et le déchargement des arbres seront effectués avec des moyens de type approprié, avec le plus grand soin.</p> <p>Les souches des arbres seront enterrées à la même profondeur qu'ils étaient à la pépinière leurs racines seront entourées de terre meuble et fine, de manière à ce qu'il ne se crée aucun vide.</p> <p>L'entrepreneur devra procéder ensuite à un arrosage approprié pour favoriser une bonne adhérence entre le sol et les racines.</p> <p>La prestation comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le terrassement pour tout type de terrain (y compris terrain calcaire) - La mise en place d'un cadre béton anti racinaire à une profondeur minimum de 1 mètre - La substitution des terres extraites par une terre organique adaptée. - Le terrassement de chaque arbre sera réalisé de façon à réserver suffisamment d'espace au système racinaire pour l'essence choisie. 	u	15	489,89€	7348,35€
<p>5.2.7.1.1</p>	<p>Tuteurs doubles Haut 2.50 metres</p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra le maintien et l'entretien de végétaux par tuteur en châtaignier 13 60/80 jusqu'à 2.50 mètre de hauteur, ensemble compris tous les colliers-caoutchouc nécessaires</p> <p>Le tuteurage des arbres de haute tige sera assuré par deux tuteurs assemblés en te par liaison bois de même essence que les tuteurs</p>	u	15	46,07€	691,05€
<p>5.3.2.2.1</p>	<p>Arrosage localisé par goutteurs</p> <p>Il sera installé par groupe de dispositifs dépendant d'une même électrovanne.</p> <p>Il sera raccordé au réseau primaire de distribution. Pour chaque groupe l'électrovanne, les régulateurs de pression ainsi que les filtres nécessaires seront installés en même temps que les canalisations secondaires et les dispositifs de micro-irrigation.</p> <p>Il comprend les tuyaux avec goutteurs incorporés, les systèmes d'arrosage des racines des arbres, les goutteurs auto-régulants, les micro-asperseurs et les gicleurs</p>	ens	1	395,70€	395,70€

5.3.23.1	Programmeur électronique modulaire 3 stations à pile <i>Fourniture et mise en place d'un programmeur modulaire sur pile de type "ESPLX" de chez "RAINBIRD" ou équivalent. Programmeur 3 stations extensible à 12 minimum Alimentation par pile Circuit électronique. de sauvegarde du programme</i>	u	1	176,58€	176,58€
5.3.24.1	Régards de vannages polyéthylène <i>Fourniture et mise en place en espace vert de regards de vannes polyéthylène de type "Super Jumbo" de chez Rainbird. DU similaire compris couvercle, et boulons. Leur nombre et dimensions seront adaptés au système d'arrosage proposé La prestation comprend les tranchées et alimentations électriques, sous forme de tranchées entre le local technique et les regards, de vannages. La prestation comprend: La réalisation d'un collecteur + robinets vanne 1/4 de tour par circuit La fourniture et pose de vannes électroniques pour chaque circuit</i>	u	2	306,28€	612,56€
5.3.25.1	Tubes Polyéthylènes <i>Fourniture et mise en place de tube polyéthylène haute densité noir PN 10 bars SRD 13.6 f3-32mm ou 20 mm les alimentations secondaires</i>	ml	150	9,90€	1485,00€
5.3.26.1	Tube polyéthylène basse densité PN 4 bars Pré-perçés <i>Fourniture et mise en place de tube polyéthylène basse densité PN 4 bars Pré-perçés pour l'irrigation des haies arbustives basses et arbustes</i>	ml	50	4,64€	232,00€
5.3.27.1	Entretien annuel des espaces verts <i>LE11 reprise de l'entretien des végétaux et espaces verts durant la première année, à compter de la réception des ouvrages. Cette prestation est incluse dans l'offre forfaitaire des travaux. Passé l'année de parfait achèvement. L'entretien annuel fera l'objet d'un contrat spécifique entre l'entreprise et la commune. Ce dernier comprendra : - la gestion des arrosages nécessaires, et de celles que soient les conditions climatiques, la fourniture de l'eau incombant au maître ouvrage, - les fertilisants accessoires. - la protection des végétaux contre les parasites et les maladies. - le découpage des bordures, - l'entretien des tuteurs et le haubanage. - le redressement des arbres, - les tailles et élagages des végétaux, - l'entretien des espaces engazonnés, - le remplacement des végétaux morts et leur remplacement comme indiqué à l'article "Garantie de reprise", - l'enlèvement de tous déchets provenant de l'entretien et le nettoyage de toutes zones salies par les travaux.</i>	u	1	1304,70€	1304,70€

TOTAL HT

TVA (20%)

3690,55€

Accusé de réception
030-243000585-21
Date de téléransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

TOTAL TTC

4428,66€

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

	tm: "ELIF"	"li/A 20% //	ttirA mic
LOT 01 • Démolition	0,00€	0,00€	0,00€
LOT 02 • Terrassement/ Maçonnerie/ VRD / Réseaux Humides	0,00€	0,00€	0,00€
Lot 03 • Réseaux Secs	0,00€	0,00€	0,00€
LOT 04 • Espaces verts	18452,74€	3 690,55€	22143,29€
TOTAL	18 452,74 €	3 690,55 €	22 143,29 €
ReseauxGAZ	0,00 €1	0,00€	0,00€1
Fontaine	0,00€1	0,00€	0,00€1
TOTAL GENERAL	18 452,74 €	3 690,55 €	22 143,29 €

Fait à Jonquières Saint Vincent le 26/07/2024

DAUDET PAYSAGES
 Espaces Verts
 Terrains de Sports
 Arrosage - Drainage
 30300 JONQUIERES-SI-VINCENT
 Tél : 04 68 74 53 00 - Fax : 04 68 74 48 01

Beaucaire, le 06 SEP. 2024

Attribution du marché n° 2024-07-25 concernant l'acquisition d'un camion neuf ampliroll à cabine courte pour la propreté urbaine de la Communauté de communes

DECISION N° 129-2024
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 (1°) relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables et aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20-031 du 04 juin 2020 portant délégation du Conseil au Président en matière de commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres ci-annexé.

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de passer un nouveau marché public pour l'acquisition d'un camion neuf ampliroll à cabine courte pour la propreté urbaine de la Communauté de communes;

Considérant le lancement d'une consultation en procédure adaptée le vendredi 26 juillet 2024 avec une date limite de remise d'offre fixée au lundi 26 août 2024 à 12H00;

Considérant le délai de validité des offres de 90 jours ;

Considérant le besoin de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence d'acquérir un camion neuf ampliroll à cabine courte.

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché public n° 2024-07-25 de fournitures courantes et de services avec la Société Béziers Trucks Services, gérée par M. Benjamin GARAYT, sises Avenue de l'Europe, 34350 YEJ'IDRES, et dont le numéro de SIRET est le 51869130800051.

Article 2 : Que la livraison interviendra dans un délai de 30 jours à compter de sa notification.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit:

Budget	Opération	Montant (€ HT)
Environnement	9019	53.900,00 euros

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes OII via www.relrecours.li dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication OII sa notification.



Le Président,

Juan MARTINEZ.



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché n° 2024-07-25

**Acquisition d'un camion neuf ampliroll à
cabine courte pour la propreté urbaine
de la Communauté de communes**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 26 août 2024 à 12H00

Communauté de communes Beaucaire Terre d'At'gence
1 avenue de la Croix Blanche
30 300 Beaucaire

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240906-129-2024-CC
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

1 "Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme: Communauté de commune. Beaucaire Terre d'Argence

Pel'sonne habilitée à donner les !enseignements relatifs aux nantissements et cessions de e!éances :

O!donnateur : Monsieur Juan MARTINEZ, Président

Comptable asslgnatail'e des paiements : Monslenr le Comptable d'Uzès

2 "Identification du co-contractant

Après avoll' pris connaissance des pièces constltutlves du ma!Ché Indiquées à l'ai11ole "pièces ontraotuelles" du Cahier des clauses pmllcullères qui fuit l'éférénce au CCAG • Fournitures Courantes et Services et confo1-mément à lem's clauses et stipulations ;

Le signataire

Nom

Prénom.....

Qualité.....

Domicilié à.....

E: Signant pour mon pmpt'e compte;

Signant pour le compte de la société;

I: Signant pour le compte de la pm'sonne publique prestatafre

Et

L: Agissant en tant que prestatah'e individuel

L Agissant en tant que membre du groupement défini cl-après

C Solidaire

C Conjoint

P1•estataire individuel (ou mandataire du groupement)

Nom commercial et dénomination sociale Béziers Trucks Services

Adresse Avenue de l'Eumpe, 34350 Vendl'es

Adl'fisse électronique vendeur!suzu4@trucks-se1•vices.fl•

Numét'O de téléphone 06,61.32,49,34 Télécopie

Numéro de SIRET 5186913080005 I Code APB 4520B

Numé!-0 de TVA intt•acommunautaire FR33518691308

4

<i>Co/mi/ta/nt n° 1</i>	<i>Co/mi/ta/nt n° 3</i>
Nom commercial et dénomination sociale :	Nom commercial et dénomination sociale :
Adresse:	Adresse:
Adresse électronique :	Adresse électronique :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Télécopie:	Télécopie:
Numéro de SIRET :	Numéro de SIRET:
Code APE:	Code APE:
Numéro de TVA Intracommunautaire :	Numéro de TVA intracommunautaire :
<i>Co/mi/ta/nt n° 2</i>	<i>Co/mi/ta/nt n° 4</i>
Nom commercial et dénomination sociale :	Nom commercial et dénomination sociale :
Adresse:	Adresse:
Adresse électronique :	Adresse électronique :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Télécopie:	Télécopie:
Numéro de SIRET :	Numéro de SIRET :
Code APE:	Code APE:
Numéro de TVA intracommunautaire :	Numéro de TVA intracommunautaire :
L'entreprise (Nom commercial / et dénomination sociale) est mandataire du groupement.	

El gagemenJI, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans lésel'Ve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les pt-estations demandées dans los conditions définies ci-après,

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'att'lbutlon intervient dans le délai de validité dos off'l'es de 90 jours fixé par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1-Objet

La présente consultation est lancée en vue de l'acquisition camion neuf amplior à cabine courte pour la préparation de la plateforme urbaine de la CCBTA,

Cabine comble
Bras de levage Amplior
Boîte manuelle
PTAC / 3,500 kg
Plateau : 3,200 X 1,950 X 35 avec portes doubles vantaux
Motorisation : Diesel

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte avec publication d'un avis au BOAMP ou JAL et si nécessaire dans un journal spécialisé,

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 ; R. 2123-4 et R. 2131-12 §1 du Code de la commande publique,

3.3 • Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire,

4- Prix

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'Acte d'Engagement,

Prix HT : 53 900€

Taux de TVA : 20%

Montant de TVA : 10 780€

Prix TTC : 64 680€

5 - Durée et délai d'exécution

5.1 • Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification et prend fin avec l'exécution de l'ensemble des obligations résultant de la garantie.

Il n'est pas reconductible.

5.2, Délai d'exécution

La livraison interviendra au plus tard dans un délai de 10 jours (A COMPLETER),

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation:

Code banque :__ Code guichet :__ N° de compte :__ Clé RIB :__

IBAN:

BIC:

- Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation:

Code banque :__ Code guichet :__ N° de compte :__ Clé RIB :__

IBAN:

BIC:

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est:

34134200-7	Camions à benne basculante
------------	----------------------------

8 - Sous-traitance

Le candidat

Envisage de sous-traiter une part des prestations à réaliser

N'envisage pas de sous-traiter une part des prestations à réaliser

Dans le cas où il serait d'envisager de sous-traiter une part des prestations à réaliser, le candidat joint à son offre, pour chaque sous-traitant, une déclaration de sous-traitance de type DC4 (téléchargeable sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) ou équivalent.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance; demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du

marché ; cette notification est réputée emporter acceptation des sous-traitants et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

Ad?..f.l/ }3
LeJ-6 , / 0 8 , / If

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement
(A ne pas remplir en cas de remise par voie électronique)

BEZVÈRES TRIJOUX & FILIÈRE

Avenue de l'Europe - Afil, 11100
, m 11 ES
Tél : 04 67 35 08 92 - Fax: 04 67 35 19 44
51 RtN: 510 691 300- FR 335186 913 CB

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

0 6 SEP. 2024

Juan MARTINEZ
*Président de la Communauté
de Communes*
<< Beaucaire Terre d'Argence >>

Fait à Beaucaire



Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 4 juin 2020

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

O La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres):
.....
.....

O La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

D La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

Q La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

8 membre d'un groupement d'entreprise
sous-traitant

A
Le

Signature'

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DISTRIBUION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Designation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APB, N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APB, N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APB, N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APB, N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APB, N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			



BANQUE D'ALSACE ET DE LORRAINE

Titulaire du compte /Account holder
BEZIERS TRUCKS SERVICES

Relevé d'identité Bancaire/ Bank Detail Statement

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up direct debit, standing orders, transfers and payment. Please use this bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

CCBPFRRPPPG

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé
16607	00433	40000758865	56

Domiciliation/ Paying Banque

BANQUE POPULAIRE du SUD
44 bd victor hugo
30000 NIMES

RIB1001 le 02/06/2020

Beaucaire, le 06 SEP, 2024

Objet: Contrat avec l'Association « Ecole des Parents et des Educateurs du Gard » concernant l'animation de séances d'analyses des pratiques professionnelles à destination des assistants maternels de la CCBTA

DECISION N° 128-2024
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10;
- Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2122-1 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence partielle Petite Enfance, via la gestion du Relais Petite Enfance intercommunal ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
- Vu la convention territoriale globale conclue le 29 novembre 2023 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la CCBTA ;
- Vu la convention Grandir en Milieu Rural conclue le 19 décembre 2022 avec la MSA;
- Vu le projet de contrat en annexe.

Considérant :

- Que la CCBTA bénéficie d'un soutien financier de la Caisse de mutualité sociale agricole pour un certain nombre d'actions prévues par la convention susvisée;
- L'intérêt de proposer des temps d'analyses des pratiques professionnelles aux assistants maternels du territoire afin de soutenir la professionnalisation et permettre les échanges entre professionnels dans un cadre adapté, encadré par une éducatrice de jeunes enfants.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat avec l'Association « Ecole des Parents et des Educateurs du Gard », dont le siège social est situé à Nîmes (30300), et le numéro de SIRET est le 389 109 752 000 29, afin d'animer 6 séances d'APP au cours de l'année 2025, les mardis 14/01, 11/03, 13/05, 01/07, 30/09 et 02/12 de 18h30 à 20h00 dans les locaux du RPE de la CCBTA.

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget en cours et réparties comme suit :

Budget	Chapitre	Montant (€TTC)
Principal RPE	011	1 489,50 €

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le préfet, représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240906-128-2024-CC

g} - m } 06/02 -

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignées :

L'École des Parents et des Educateurs du Gard - Organisme de Formation - 27 rue de Saint Gilles, 30000 Nîmes, représentée par Madame Corinne Manificier, membre de la Direction Collégiale et déléguée à la Commission communication et représentation,

et

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence - 1 av. de la Croix Blanche, 30300 Beaucaire, représentée par Monsieur Juan MARTINEZ, Président

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DU GARD organisera l'action de formation suivante :
Analyse de la Pratique Professionnelle des Assistantes Maternelles du RPE/LAEP

- > **Type d'action de formation** (au sens de l'article L900-2 du Code du Travail) : actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.
- > **Dates et horaires** : Les mardis 14 janvier, 11 mars, 13 mai, 1er juillet, 30 septembre et 2 décembre 2025 - 18h30/ 20h
- >
- > **Durée** : 6 séances d'1 h30
- > **Lieu**: CCBTA 1 av. de la Croix Blanche, Beaucaire

ARTICLE 2 – EFFECTIF

Groupe de 10 participants

Beaucaire, le 06 SEP. 2024

Objet: Attribution du marché n° 2024-08-29 ayant pour objet « Travaux sur réseaux gaz de l'Eglise Saint Michel » à JONQUIERES-SAINT-VINCENT- « ILOT DE LA CURE »

DECISION N° 127-2024
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L. 2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

vu la délibération n° 20-031 du 04 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu le devis transmis par l'entreprise Vincent DUFOUR.

Considérant :

- La nécessité à la mise aux normes de l'installation du chauffage au gaz de l'Eglise Saint-Michel, pour donner suite aux travaux d'aménagement de l'Ilot de la cure;
- Qu'il s'agit d'un marché avec un délai d'exécution fixé par ordre de service.

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché ordinaire de travaux le 2024-08-29 ayant pour objet « Travaux sur réseaux gaz de l'Eglise Saint Michel » à JONQUIERES-SAINT-VINCENT avec l'Entreprise Vincent DUFOUR, 2 rue Domitienne - Z.A. de la Broue - 30300 JONQUIERES-SAINT-VINCENT pour un montant de 16 858,20 € HT soit 20 229,84 € TTC.

Article 2 : Que l'exécution des prestations débutera à partir de l'OS de démarrage des travaux.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au budget en cours et réparties comme suit :

Budget	Opération	Montant (€HT)
Principal	9119	16 858, 20

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Tarn-et-Garonne ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.



Marché n° 2024-08-29

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du contrat	AMENAGEMENT DE L'ESPACE« ILOT DE LA CURE» Commune de Jonquières Saint Vincent (30) TRAVAUX SUR RESEAU GAZ DE L'EGLISE SAINT MICHEL
L'entreprise	Vincent DUFOUR
Représentée par Mme/ M	Vincent DUFOUR
Agissant en qualité de	
Siège de l'entreprise	2, rue Domitienne - Z.A. de la Broue - 30300 JONQUIERES ST-VINCENT
Téléphone	04 66 74 51 23
Courriel	v.dufour(a),cegetel.net
N° de SIRET	484 324 199 00013
Délai d'exécution	Fixé par ordre de service
Montant RT	16 858,20 €HT
Montant TVA	3 371,64€(TVA)
Total TTC	20 229,84 €TTC

Le paiement est à effectuer sur le compte suivant :

Bénéficiaire	EURL DUFOURVINCENT.
IBAN	FR 24 12 000 0000000000000000000000
BIC	CEPAFHP38

Pièces contractuelles, dans l'ordre de priorité :

- Acte d'engagement
- Conditions générales de la CCBTA
- Proposition technique et financière du titulaire

Date, signature, cachet du titulaire

LE 02 SEPIEMBRE 2024

Fait à Beaucaire, le

06 SEP. 2024



VINCENT DUFOUR
3 rue Domitienne - ZA de la Broue
30100 JONQUIERES SAINT VINCENT
Tél : 04 66 74 51 23 - Mail : v.dufour@cegetel.net
Siret : 484 324 199 00013 - code APE : 433Z

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de communes
« Beaucaire Terre d'Argence »



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240906-127-2024-CC
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

FOURNITURE ET MAIN D'ŒUVRE DE POSE ETIQUETTE COUPURE DE GAZ INTERIEURE ET EXTERIEURE	1,00	87,00 €	87,00 €	2
FOURNITURE PLANS DES RESEAUX	1,00	150,00 €	150,00 €	2
FOURNITURE CERTIFICAT TEST D'ETANCHEITE	1,00	150,00 €	150,00 €	2
MISE EN SERVICE				
MISE EN ROUTRE ET ESSAI CONTROLE FONCTIONNEMENT	1,00	220,00 €	220,00 €	2
ADDUCTION-D'EAU-POTABLE				
DEMONTER INSTALLATION EXISTANTE				
FOURNITURE ET MAIN D'ŒUVRE DE CONDAMNATION AU COMPTEUR ALIMENTATION EAU POTABLE EGLISE ET SALLE DU FOND AU PRESBYTERE	1,00	110,00 €	110,00€	2
BRANCHEMENT NEUF				
FOURNITURE ET MAIN D'ŒUVRE DEPOSE TUYAUX PE 19/25 DANS TRANCHEE REALISEE PAR LOT VRD Y COMPRIS PERCER MUR ,TRANCHEE DANS MUR POUR PENETRATION DANS VESTIBULE ET RACCORDEMENT SUR TUYAUX EXISTANTS AVEC VANNE DE COUPURE	1,00	536,00 €	536,00 €	2

Bon pour accord
(cachet • Signature)

06 SEP, 202r-



Le / / 20

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
<< Beaucaire Terre d'Argence >>

TOTAL H.T.	16 858,20 €
TOTAL T.V.A.	3 371,64 €
TOTAL T.T.C.	20 229,84 €

Code	Base H	Taux TVA	MontantTVA
1	-	10,0 %	-
2	16 858	7,0 %	3 371,64€
3	-	5,5 %	-

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240906-127-2024-CC
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024




VINCENT DUFOUR
2 rue Domilwne - ZA de la Brousse
30300 JONQUIERES SAINT VINCENT
TEL : 04 67 71 11 34 - FAX : 04 67 71 11 35
Sect: 484 224 109 02013 - code AP: 4332

Beaucaire, le 05 SEP. 2024

Objet: Attribution du marché n° 2024-07-26 concernant l'acquisition d'une laveuse - matériel neuf ou occasion récente

DECISION N° 126-2024
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-9 relatif au président d'établissement public de coopération intercommunale et L. 5211-10 relatif au bureau d'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2120-1 relatifs au choix de la procédure de passation, L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 20-031 du 04 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT en services et de fournitures et inférieur ou égal à 500 000 € HT en travaux » ;

Et les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Et la délibération du Conseil Communautaire n° 20-031 du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Considérant :

- qu'une consultation a été lancée afin de passer un nouveau marché public pour l'acquisition d'une laveuse - matériel neuf ou occasion récente ;
- le lancement d'une consultation en procédure adaptée le jeudi 25 juillet 2024 avec une date limite de remise de l'offre fixée au lundi 19 août 2024 à 12H00 ;
- le délai de validité des offres de 90 jours ;
- que dans le cadre des discussions, une phase de négociation a été lancée à partir du mardi 27 août 2024. Cette phase de négociation s'est étendue sur une durée d'une semaine, soit jusqu'au mardi 03 septembre 2024 à 12H00 ;
- le besoin de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence d'acquies une laveuse - matériel neuf ou occasion récente.

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché public n° 2024-07-26 de fournitures courantes et de services avec la Société MATHIEU SAS, gérée par M. COLLINEAU Olivier, sises 85 rue Sébastien Choulette, 54200 TOUL, et dont le numéro de SIRET est le 332 185 818 00017.

Article 2 : Que la livraison interviendra dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la commande.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au budget en cours et réparties comme suit :

Budget	Opération	Montant (€ HT)
Environnement	9019	84.000,00

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le requérant, de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240905-126-2024-CC
de télétransmission : 05/09/2024
date de réception en préfecture : 05/09/2024



Le Président,

M. Juan MARTINEZ



ACTE D'ENGAGEMENT

APRÈS PHASE DE NÉGOCIATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché n° 2024-07-26

Acquisition d'une laveuse - matériel neuf ou occasion récente

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 19 août 2024 à 12H00

Date limite de remise des offres négociées :

Mardi 03 septembre 2024 à 11H00

**Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 avenue de la Croix Blanche
30 300 Beaucaire**

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240905-126-2024-CC
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception préfecture : 05/09/2024

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Juan MARTINEZ, l'résident

Comptable assignataire des paiements : Monsieur Je Comptable d'Uzès

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire

Nom COLLINEAU

Prénom OLIVIER

Qualité DIRECTEUR

Domicilié à NANCY

E: Signant pour mon propre compte ;

• Signant pour le compte de la société ;

[:: Signant pour le compte de la personne publique prestataire

Et

It Agissant en tant que prestataire individuel

C Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

C Solidaire

E: Cojoint

Prestataire Individuel (ou mandataire du groupement)

Nom commercial et dénomination sociale MATIDEU SAS

Adresse 85 RUE SEBASTIEN CHOULETIE- 54200 TOUL

Adresse électronique adv@madlieu.fayat.com

Numéro de téléphone 03 83 65 22 22

Numéro de SIRET 332185 818 00017 CodeAPE 2910Z

Numéro de TVA intracommunautaire FR 30 332185 818

Remplir les informations ci-dessous si vous participez au groupement
Cotraitant n° 1

Remplir les informations ci-dessous si vous participez au groupement
Cotraitant n° 3

Nom commercial et dénomination sociale :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse:

Adresse;

Adresse électronique;

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone:

Télécopie.:

Télécopie:

: Numéro de SIRET:

Numéro de SIRET :

Code APE:

Code APE:

Numéro de TVA intracommunautaire:

Numéro de TVA intracommunautaire:

Cotraitant n° 2

Cotraitant n° 4

Nom commercial et dénomination sociale, is

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse:

: Adresse:

: Adresse électronique :

• Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

i Numéro de téléphone :

, Télécopie :

: Télécopie :

: Numéro de SIRET:

Numéro de SIRET :

Code APE:

Code APE:

Numéro de TVA intracommunautaire :

Numéro de TVA intracommunautaire :

L'entreprise (Nom commercial et dénomination sociale) est mandataire du groupement.

Il engage, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans le délai de validité des offres de 90 jours fixé par le Règlement de la Consultation.

3 • Dispositions générales

3.1- Objet

Le présent acte d'engagement concerne l'acquisition d'une laveuse de voirie pour les besoins de propreté urbaine de la CCBTA.

Cette dernière sera destinée aux lavages des rues, trottoirs, parking et espaces publics de la commune de Beaucaire. Bile devra être de taille compacte pour évoluer dans des espaces étroits,

3.2 • Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte avec consultation directe de divers fournisseurs.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 ; R. 2123-4 et R. 2131-12 §1 du Code de la commande publique.

3.3 • Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4-Prix

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'Acte d'Engagement:

Prix HT :	84000,00€
Taux de TVA :	20 %
Montant de TVA :	16800,00€
Prix TTC ;	100800,00€

5 - Durée et délai d'exécution

5.1 - Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification et prend fin avec l'exécution de l'ensemble des obligations résultant de la garantie.

Il n'est pas reconductible.

5.2. Délai d'exécution

Le délai de livraison matériel est de 15 jours à compter de la date de réception de la commande.

6-Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants..

• Ouvert au nom de; MATHIEU

Pour les prestations suivantes : Acqalsitlon d'une llvease - matériel d'ooaillon récente

Domiciliation: BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Code banque: 14707 Code guichet; 00020 N° de compte: 00421916552 Clé RIB; 32

IBAN: FR761470 70002000 42181655 232

BIC : CCBPFRPPMTZ

• Ouvert au nom de: MATHIEU

Pour les-prestations suivantes:H.....

Domiciliation:

Code banque :__ Code guichet: __ N° de compte: _____ Clé RIB : __,

IBAN: ' - ' - - - -

BIC: _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur "f

Un compte unique ouvert au nom du mandataire :

Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7- 1'Jq1,11pnclature(s)

La classification collfonne au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

34144430	Balayeuses
----------	------------

8 - Sous,μ-<)ft, ;: •

Le candidat

Envisage de sous-traiter une part des prestations à réaliser

N'envisage pas de sous-traiter une part des prestations à réaliser

Dans le cas où il serait d'envisager de sous-traiter une part des prestations à réaliser, le candidat joint à son offre, [ilol!!: 'èhagjle.somHmltún!](#); une déclaration de sous-traitance de type DC4 (téléchargeable sur [h,1113,1W;YW Q110 Q11V Wdji/funnulu](#)) ou équivalent.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché : cette notification est réputée emporter acceptation des sous-traitants et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

A Toul
Le 03/09/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement
(A ne pas remplir en cas de remise par voie électronique)


MATHIEU
PAYAT GROUP
85, rue Sébastien Choulette - BP 32
54202 TOUL - France
Tél: (33) 3.83.65.22.22 - Fax: (33) 3.83.63.19.82
S.A. 5000 000 € - SIRET 332 185 818 00017 - APE 2410 Z - TVA FR 30 332 185 818

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »



Fait à Beaucaire le 05 SEP. 2024


Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 04 juin 2020

ANNEXE N° 1 : CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : Intracommunautaire				
Intracommunautaire				
	Totaux			

Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20240905-126-2024-CC
 Date de télétransmission : 05/09/2024
 Date de réception préfecture : 05/09/2024

R2 Aquadynne

Date de l'offre : 03/09/2024

Référence de l'offre : Beaucaire_Démo_2m3

Demandeur : Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence



OFFRE COMMERCIALE

R2 AQUADYNE

Laveuse 2m3

Matériel de démo 33439



MATHIEU

FAYAT GROUP

f **lel** ■■■1rcl1l1 :611111 ■1111 dl s6rll

Matériel équipé en standard de tous les outils indispensables à un balayage professionnel, dans des conditions de confort et de silence :

- Motorisation essence
- Sièges conducteur et passager suspendu mécaniquement avec multirégales et appui-tête avec ceinture de sécurité 3 points
- Rétroviseurs de balai grand angle
- Store pare-soleil (conducteur et passager)
- Ecran 7 pouces avec Compteur de vitesse, Journal de bord, Outil d'aide au diagnostique, Récupération de données et mise à jour par USB.
- Feux diurnes à LED
- Gyrophare à LED sur toit de cabine
- Remontée rapide de la rampe
- Activation et désactivation du mode lavage avec Start & Wash
- Jets latéraux indépendants
- Colonne de direction ajustable en hauteur et profondeur
- 2 ou 4 roues directrices en mode travail, 2 roues directrices avant en mode déplacement, Alignement automatique des roues arrières Auto Steer
- Extincteur poudre 2 Kg, radio
- Bandes réfléchissantes (blanche et rouge) C2
- Vitesse de déplacement 25km
- Air conditionné automatique
- Cabine réhaussée conduite à droite
- Conteneur standard PTAC 5000 kg
- Standard hydraulic oil VG 46
- Coupleur d'eau GUILLEMIN ON
- 40 Couleur standard blanc RAL
- 901 O Rear view camera

f.f.t.
n
1

- Kit de lavage avec pompe suppl. 20L/min @150 bar
- Siège conducteur électropneumatique
- Bandes réfléchissantes C2
- Retroviseur électrique
- 2 feux à éclats LED montés à l'arrière du conteneur
- Pompe HP
- Capteur niveau huile moteur
- Remplissage d'huile moteur déporté
- Enrouleur manuel arrière 40m relié à la HP relié à la potence de lavage 180°
- Rampe de lavage 1.5 m avec jets latéraux
- Relevage hydraulique avec chariot
- Garantie supplémentaire d'1 an/ 1000 H pièces/ main d'œuvre / km (soit 2 ans au total)

05 SEP. 2024


 Juan MARTINEZ
 Président de la Communauté
 de Communes
 de la Région d'Argense



Montant total HT	84 000,00 €
Montant TVA (20%)	16 800,00€
Montant total net TTC	100 800,00 €



ite commerciale : conditions

6"

!!J!! ai de livraison :

II'' jours à compter de la date de réception de la commande .

Corditions de prix :

NoJ prix s'entendent nets HT et sont valables 30 jours à compter de la date d'émission de l'offre

Conditions de paiement :

À la réception de la facture

Conditions de garantie :

12 mois ou 1 000 heures- le 1er terme échu - pièces (sauf pièces d'usure, consommables ou casse), main d'œuvre et déplacement contre tout vice de conception et de fabrication

- ▶ La benne à déchets, les réservoirs d'eau et de gas-oil sont garantis à vie contre la corrosion
- ▶ Les flexibles de marque GATES sont garantis 2 ans

Doc 1 ■■■ 1rc 11 11 : Service A11t•V1111

Hotline : sav.sud@mathieu.fayat.com

fi seau voir carte slide 7

service center
Assistance & Maintenance

- 6 agences régionales avec des ateliers de réparation
- 15 techniciens usine
- 11 techniciens itinérants avec camion atelier équipé
- 37 techniciens Groupe Fayat ayant les compétences d'intervention sur les balayeuses
- 9 partenaires indépendants répartis sur toute la France

La formation de nos techniciens et des techniciens de nos partenaires est assurée par les ingénieurs de MATHIEU, constructeur du modèle proposé.

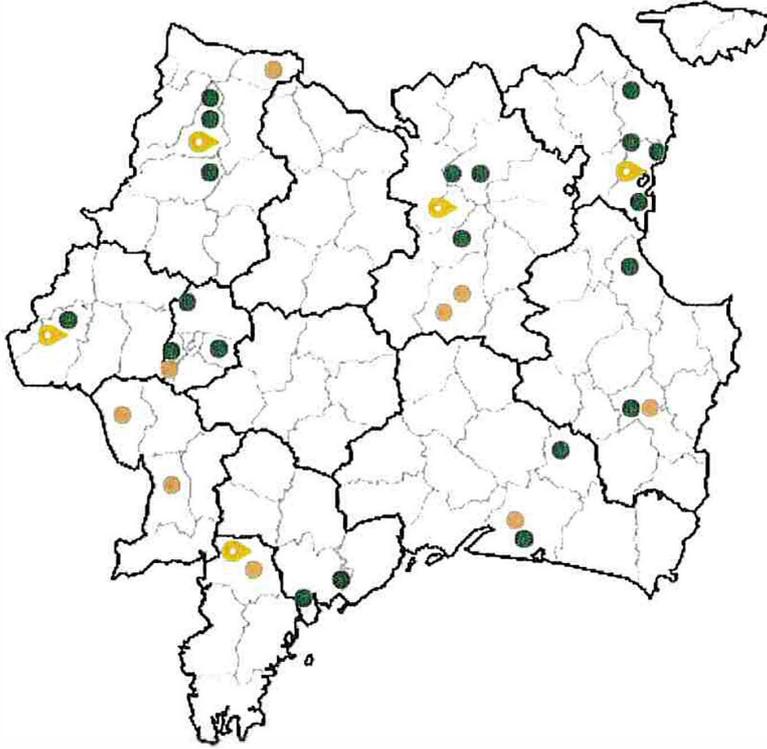
Les formations de nos techniciens sont organisées 2 fois par an à l'usine MATHIEU à Toul (54).

Cette formation théorique et pratique porte sur les sujets suivants :

- * Présentation et explication des évolutions des machines de la gamme***
- * Etude des schémas hydrauliques et électriques***
- * Formation à l'utilisation de la valise diagnostic***
- * Recherche de panne***

Service commerciale : Apres: Et: Eau

**SERVICE APRÈS
VENTE MATHIEU
ET SON RÉSEAU**



**Service Centers
Mathieu**

**Techniciens
itinérants
Mathieu**

**Service
Eau**



Accusé de réception en préfecture
030-2430003
Date de télétransmission : 05/09/2024
Date de réception en préfecture : 05/09/2024

Service 111ts-1e111

VOTRE AGENCE REGIONALE à LES PENNES MIRABEAUX

service center
Assistance & Maintenance

Intervention sous 48 heures maximum - Techniciens itinérants disposant de véhicules atelier pouvant intervenir sous 24 heures en cas d'urgence

Stock de pièces détachées de + de 10.000 références

Pour toute commande de pièces en stock qui nous est confirmée par fax avant 16 h, livraison le lendemain matin par transport Express

Atelier de reparations

Votre interlocuteur:
 Delphine NECTOUX
 dnectoux@esrifrance.fr
 Tél: 01 46 23 60 75

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BEAUCAIRE
 TERRE D'ARGENCE
 1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE
 30300 BEAUCAIRE
 FRANCE

Responsable commercial:
 Caroline GODARD

Interlocuteur:
 M. Olivier MAILLARD

Référence	Libellé	Version	Qté	Prix Unitaire «HT	Montant «HT
SOUSCRIPTION 2024-2027					
Période du 01/09/2024 au 31/08/2027					
N_3811	ArcGIS Online Creator (1 utilisateur) Type d'utilisateur – Souscription annuelle Période du 01/09/2024 au 31/08/2025		1	790,00	790,00
N_3811	ArcGIS Online Creator (1 utilisateur) Type d'utilisateur – Souscription annuelle Période du 01/09/2025 au 31/08/2026		1	840,00	840,00
N_3811	ArcGIS Online Creator (1 utilisateur) Type d'utilisateur – Souscription annuelle Période du 01/09/2026 au 31/08/2027		1	890,00	890,00
Sous-Total Facturation 2024					2 520,00

Montant € HT :	2 520,00	Total «HT:	2 520,00
Frais de port:	0,00	Total € TVA:	504,00
		Total «TTC:	3 024,00

Montants en EUR

Validité de l'offre : 30 jours

*******CONFIRMATION DE COMMANDE A COMPLETER INTEGRALEMENT*******

- Nom du signataire:
- N° ou Réf de commande **obligatoire** (sinon indiquez "Accord devis N° -":
A<0:\d...2}c...1.m ,A. . S...
- N° de SIRET **obligatoire** : g.S...i.05i...9: ... (s.i.
- Adresse de facturation *: .J Q\ 'eM.\...e. \. Q0...Cu;1..v...OQ v.,, Ck
.....:2>.P.)r:f. A.v.C.ti. E,
- Adresse de livraison*:
.....

Mention manuscrite "Bon pour commande":

BON POUR COMMANDE

Cachet et signature :

#signature#

Pour les structures publiques, merci de préciser obligatoirement les informations Chorus Pro :

- Code service :
- Numéro d'engagement: . N ...0. C . C } ; S ; < cc, C, f \

**si différente de celle indiquée ci-dessous*

Adresse de livraison :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BEAUCAIRE
TERRE D'ARGENCE
1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE
30300 BEAUCAIRE
FRANCE

Adresse de facturation :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BEAUCAIRE
TERRE D'ARGENCE
1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE
30300 BEAUCAIRE
FRANCE

Contact de livraison :
Olivier MAILLARD
sig@laterredargence.fr
04 66 37 67 80

Contact de facturation :
Karine GOMEZ
karine.gomez@laterredargence.fr

Pour toute correspondance, merci de rappeler le numéro du présent devis.

Il appartient au client de s'acquitter des éventuels taxes et droits de douanes à la livraison ou à réception de facture.

Les factures sont payables par chèque ou par virement. Elles sont soumises au taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Tout paiement par compensation sans accord préalable exprès d'Esri France est exclu.

Conformément aux articles L441-10 et D.441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client sera redevable de plein droit, sans autre formalité et sans qu'un rappel soit nécessaire : i) d'une pénalité de retard calculée par jour calendaire de retard depuis la date d'échéance jusqu'au jour de paiement effectif au taux minimal fixé par la loi, soit trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour du règlement, ii) au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement telle que fixée par l'article D441-5 du Code de commerce et de tous frais complémentaires qui seraient nécessaires aux fins de recouvrement.

Ce devis est soumis aux conditions générales de ventes Esri France disponibles à l'adresse https://www.esrifrance.fr/iso_album/conditions_generales_esri_france_2020.pdf

Les produits Esri (logiciels, données, services en ligne, documentation, etc.) inclus dans le présent devis sont exclusivement concédés sous licence selon les termes et conditions du Contrat de licence Esri (E204CW) disponible sur : <https://www.esri.com/content/dam/esrites/en-us/media/legal/ma-translations/french.pdf>. Toutes autres conditions incluses dans ce devis ne sont applicables qu'entre vous et Esri France. Toute condition supplémentaire ou contraire figurant dans le bon de commande est réputée non écrite, à moins que ces conditions ne s'appliquent pas aux produits Esri et qu'elles soient expressément acceptées par écrit par Esri France. Si vous avez déjà signé un contrat, qui couvre le présent devis, nous vous remercions de bien vouloir rappeler le numéro de ce contrat au sein de votre bon de commande.

Informations complémentaires :

Distributeur office 1d'Esri® Inc.

**Esri France - 21 rue des Capucins 92195 Meudon Cedex - Tél : 0146 23 60 60 - Fax: CJuan MARTINEZ
Société Anonyme au Capital de 1 000 000 euros • RCS Nanterre B348 499 740 • NAF: 5829C • r**

Siret: 34849974000028

Le 3 septembre 2024
Signé électroniquement par :
Le Président

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240903-125-2024-CC
Date de télétransmission : 03/09/2024
Date de réception préfecture : 03/09/2024

Devis 1214944_Souscription2024-2027.docx

Objet: Virement de crédits section d'investissement- Fongibilité des crédits - Budget Environnement.

DECISION N° 124-2024
1.4 Autres contrats

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Tea-e d'Argence,

Vu la délibération n° 24-012 du 26 février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personne dans la limite de 7.5% des dépenses réelles respectivement des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits de chapitre à chapitre pour ajuster les crédits en investissement sur le budget de l'environnement.

DECIDE

Article 1 : De procéder au virement de crédits entre chapitres et opérations suivants :

Chapitre/ Opération	Nature	Fonction	Libellé	Montant€
21	215738	7212	Immobilisation - outillage	- 6 000
9009	215738	7212	Quai de transfert	+ 2 000
9013	215738	7212	PAV	+4000

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes 011 via www.telerecours.li dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

Le 3 septembre 2024
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ